

ABONNEMENTS:

Édition Quotidienne:	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Édition Hebdomadaire:	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL

TÉLÉPHONES:

ADMINISTRATION: 1
RÉDACTION: 1

FAIS CE QUE DOIS!

EN MARGE DE "L'HISTOIRE DU CANADA"

LES OPINIONS DE GARNEAU

Pour revenir à l'Histoire du Canada, il convient de féliciter M. Hector Garneau d'avoir ajouté à la nouvelle édition une foule de notes et de références qui permettent de contrôler le récit et les opinions de l'historien. On n'en saurait dire autant des passages supprimés par F. X. Garneau et rétablis par son petit-fils. A première vue, il me semble qu'il eût été plus judicieux de s'en tenir au jugement porté par l'auteur lui-même, après qu'il eut mûri et complété son œuvre. Naturellement, tout dépend de la valeur intrinsèque de chaque passage supprimé et rétabli. Le coup d'oeil très rapide que j'ai pu jeter sur l'ouvrage ne me permet pas d'exprimer une opinion définitive à ce sujet.

Pour le même motif, et aussi afin de rester dans les bornes d'un article de journal, je m'abstiens de porter un jugement de fond sur l'œuvre de Garneau, sur ses opinions et ses tendances.

Son petit-fils nous dit que "ses admirations s'adressaient à Voltaire, à Augustin Thierry, à Michelet". Pour Augustin Thierry, fort bien. Mais je veux croire que son admiration pour Voltaire et pour Michelet était restreinte et partielle. Ce ne sont guère les inspirateurs de l'historien catholique, ni même de l'historien simplement sérieux.

Michelet est le romancier de l'histoire. Quant à Voltaire, il fut aussi piètre historien que mauvais patriote et faux philosophe. Ce n'est sûrement pas à son école que Garneau eût puisé toute la tolérance, qui "lui était une dévotion", nous dit son petit-fils. Car s'il y eût jamais un intolérant et un haïneux, sauf pour ses adulateurs et pour le vice sous toutes ses formes, ce fut bien Voltaire.

Ce qui laisse moins de doute, ce sont les tendances gallicanes de Garneau. "Il met en lumière", dit M. Hector Garneau, "les intérêts supérieurs de l'Etat et la prédominance qui revient au pouvoir civil. En cela, il se trouve, à coup sûr, en bonne compagnie puisqu'il est d'accord avec saint Louis, Philippe le Bel, Richelieu, avec Louis XIV et Colbert, et en Canada, avec l'intendant Talon, les gouverneurs d'Argenson, Mézy, Courcelle et Frontenac."

Voilà assurément une compagnie fort mêlée. Quelques-uns de ces personnages seraient assez étonnés de se voir ainsi réunis, sur les bords du Saint-Laurent. Je doute fort que saint Louis, Richelieu, et même Louis XIV, fussent prêts à cautionner Philippe le Bel, ou à trouver que Mgr de Laval avait tort de vouloir empêcher M. d'Avignon d'enlever les Sauvages, ou même à accepter toutes les opinions de François-Xavier Garneau.

Sur ce point, la pitié filiale a manifestement égaré le jugement de M. Hector Garneau. Il aurait été mieux inspiré s'il avait rappelé que les idées gallicanes avaient pénétré quelque peu au Canada — pas trop, heureusement — et qu'elles dominaient plusieurs des contemporains de Garneau. Lafontaine en était imprégné. Cartier, dans la mesure où les idées abstraites l'atteignaient, n'y échappa point: son attitude sur la question de l'établissement des paroisses de Montréal en fut la preuve.

Il y aurait du reste une distinction nette à établir entre les diverses causes de conflit qui mirent aux prises les chefs de l'Eglise et ceux de l'Etat. Dans les démêlés d'ordre purement politique ou administratif, les chefs d'Etat ont eu parfois raison. Mais lorsqu'ils ont affiché la prétention d'asservir l'Eglise à l'Etat et d'englober le clergé dans la hiérarchie des fonctions soumises à l'autorité du pouvoir civil, ils ont eu tort, radicalement et toujours.

Ce n'est pas le moment de faire le procès théologique ou philosophique du gallicanisme. D'ailleurs, cette tâche n'est pas de ma compétence. Mais du seul point de vue de leur conservation nationale, les Canadiens-français doivent une reconnaissance éternelle à Monseigneur de Laval et à ses successeurs d'avoir empêché le gallicanisme et le régime d'enfermer leurs racines dans le sol de la Nouvelle-France. Ce service fut au moins égal à celui que Colbert leur rendit en démocratisant le régime seigneurial.

Lorsque la puissance politique et militaire de la France s'effondra en Amérique, il ne resta aux colons français, conquis par l'Angleterre et abandonnés par la France, qu'un seul organisme social: la paroisse; qu'un seul corps dirigeant, compact et organisé: le clergé. Si le gouvernement des paroisses avait été subordonné à l'autorité civile, si l'évêque et le clergé s'étaient laissés asservir par le gouverneur, la conquête aurait démolie ces assises sociales, comme les autres, et la population, privée de direction et de point d'appui, aurait été assimilée en peu d'années.

L'étude de l'époque subséquente en donne la preuve. Lorsque les autorités anglaises entreprirent de conquérir la race comme le sol, c'est en invoquant le droit régulier formulé par Philippe le Bel et par Louis XIV, que Craig chercha à s'immiscer dans la nomination aux cures paroissiales et à susciter les résistances du clergé à l'autorité de l'évêque. Fort heureusement, Mgr Plessis déjoua ces plans. Y eût-il réussi, l'eût-il même tenté, si les "maximes" de 1682 avaient fait souche au Canada?

C'est à la même lumière qu'il faut apprécier l'exclusion des huguenots de la colonie. Garneau estime que Richelieu, en décrétant cette exclusion, a commis "un acte aussi injuste qu'impolitique". M. Hanotiaux, tout en rendant témoignage à la tolérance habituelle de son grand cardinal, épouse cette opinion.

L'un et l'autre, à mon avis, ont tort. L'erreur profonde, au contraire, eût été de transplanter dans la colonie le germe des haines et des conflits sectaires qui ensanglantaient l'Europe depuis un siècle et qui avaient failli livrer la France à l'étranger.

Après la conquête, les vainqueurs auraient absorbé rapidement les colons protestants. Ils en auraient même fait les agents les plus zélés de leur œuvre d'assimilation; — comme l'ont été, dans leur pays, les rares Irlandais qui troquèrent leur foi contre la conservation de leurs biens et de leurs privilèges.

Si l'œuvre de la pensée française a survécu en Amérique; si le peuple canadien-français a conservé son entité morale et intellectuelle, autant que son caractère ethnique; si trois millions de Franco-Canadiens ou Américains, issus des soixante mille colons de 1760, témoignent aujourd'hui de la fécondité et de la vitalité de la race, — cette merveilleuse survivance tient à deux causes principales, sinon exclusives: l'unité et l'intensité de la vie religieuse des Canadiens-français de la conquête; et le groupement de leurs forces de résistance autour d'un clergé soumis à ses évêques mais libre des entraves du gallicanisme.

Sur cet aspect de la question, le témoignage de M. André Siegfried, Français, protestant et anti-clérical, est plus probant que l'opinion de Garneau ou même celle de M. Hanotiaux, — quelle que soit, par ailleurs, la différence dans l'autorité des hommes.

Ces réserves faites, on ne saurait trop louer M. Hector Garneau d'avoir fait revivre une œuvre méritoire, qui marque le moment psychologique où les Canadiens-français commencèrent à prendre conscience d'eux-mêmes, de leurs traditions et de leurs destinées.

Ajoutons que l'exécution matérielle de l'ouvrage est de premier ordre et en rend la lecture facile et attrayante.

Henri BOURASSA.

POUR VEUILLOT

C'est le jeudi, 18 décembre, que la Ligue de la Presse Catholique de langue française célébrera, à Québec, la fête du centenaire de Louis Veillot.

Le matin, à la chapelle du séminaire de Québec, il y aura grand-messe solennelle d'actions de grâces célébrée par M. l'abbé D'Amours, rédacteur en chef de l'Action Sociale.

Mgr Roy, évêque auxiliaire de Québec, fera l'éloge de Louis Veillot.

Le soir à huit heures, à la salle des Promotions à l'Université Laval, séance académique en l'honneur du grand écrivain: discours et causeries par le président de la

LA BROCHURE DE M. PELLETIER

La brochure de notre camarade Georges Pelletier sera mise en vente vendredi matin, dans les principales librairies de la ville, au prix de 15 sous l'exemplaire.

Pour les commandes en quantités considérables, on peut s'adresser à l'auteur, au bureau du Devoir, 71a rue Saint-Jacques.

BILLET DU SOIR.

COMME CONAN DOYLE

Il est des gens à qui le pavé de l'ours ne fait pas de mal: leur modestie a la tête en carton-pâte. Me Labori n'a pas, sans doute, le faciès de "l'amateur des jardins", autrement il est à craindre que les articles publiés depuis son retour en France l'aient endommagé — ce qui serait regrettable, car sa figure n'est pas ce qu'il a de moins remarquable.

A lire ceux-ci, on a vu, au Congrès du Bureau Américain, un très gros Me Labori, un très petit Lord Haldane, et — ce qui est plus étonnant — un minuscule M. Taft!

"Au congrès que présidait le lord chancelier d'Angleterre, écrit gravement le Gil Blas, et il y avait six cents ans qu'un lord chancelier n'avait abandonné les sceaux, le (M. Labori) fut l'objet des plus flatteuses attentions." Et plus haut: "Tout le monde là-bas connaissait Me Labori; les nègres des trains même savaient son nom et se précipitaient sur son passage."

Vous connaissez sans doute l'Histoire de Conan Doyle arrivant à Paris? Un cocher l'interpelle par son nom, dès le vestibule de la gare. Flatté et intrigué le célèbre romancier accepte la voiture qu'on lui offre, croyant, tout de suite, qu'il avait affaire à un lecteur assidu de "Sherlock Holmes" qui venait d'appliquer les méthodes apprises en ces bouquins.

— Mais comment savez-vous mon nom? demande Doyle.

— Mais, j'ai lu les journaux qui annonçaient votre voyage.

— Out, enfin, mais à quel signalement m'avez-vous reconnu?

— C'est simple comme bonjour: votre nom est sur votre valise.

— !!!

Les nègres d'Amérique ne sont pas plus idiots que les cochers de l'urbaine, et l'amour du pourboire aidant, ils déchiffrent sur les bagages, tous les jours, des noms aussi inconnus pour eux que celui de l'ancien bâtonnier parisien.

Louis BRETON.

M. LAURIER A HAMILTON

Le discours de M. Laurier à Hamilton semble bien indiquer que le chef libéral a remis pour quelque temps au moins sa politique navale. C'est à peine s'il a pu pour elle un bref souvenir, en s'efforçant d'ailleurs de lui donner l'allure la plus autonomiste possible. Le vent n'est pas à l'impérialisme ni au militarisme. M. Laurier a même eu des accents qui rappellent son premier discours de 1902 sur le crime et le suicide que constituerait notre entrée dans le tourbillon du militarisme européen.

Il est vrai qu'il parle aujourd'hui d'aujourd'hui et non de demain, mais le mot ne fait rien à la chose et l'on n'est pas plus à son aise dans la journée que dans la nuit.

Il devient évident que le chef libéral entend jouer sa grosse carte sur le terrain économique. Il veut profiter de la crise actuelle, de la clameur croissante et justifiée contre l'augmentation du prix de la vie pour donner à son parti un programme nouveau. Il jette le cri du Free food, de la nourriture libre. C'est un appel simple et clair — trop simple même, car la moindre enquête démontre que, si le tarif peut affecter la solution du problème, celui-ci tient à des causes infiniment complexes.

Pour le moment, nous voulons surtout retenir ce fait que M. Laurier, au lieu de prétendre, comme le 12 décembre dernier, aider ses adversaires à "augmenter immédiatement les forces navales effectives de l'Empire", estime qu'il est d'abord urgent d'occuper des affaires du Canada, et de celles qui pressent le plus.

S'il maintient son regard sur cet horizon, il ne tardera pas à constater, comme il le faisait, le 15 avril 1902, que "les travaux publics, la colonisation, la construction de voies ferrées et le creusement des ports et des voies de transport" importent infiniment plus au Canada que la construction de ses fameuses escadres.

Omer HEROUX.

LE SALON

UNE SERIE D'ARTICLES DE M. FABIEN.

Le Devoir commença samedi la publication d'une série d'articles de M. Henri Fabien, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, sur le "salon" de l'Académie Royale.

Nos lecteurs, qui ont déjà pu apprécier le talent de M. Fabien, suivront certainement avec le plus vif intérêt cette série d'articles.

DEMAIN: LE "DEVOIR" PUBLIERA UN ARTICLE DE M. G. N. DUCHARME SUR LA REFORME DU CODE MUNICIPAL.

UNE LETTRE DE M. MONK

Montréal, 17 novembre 1913.

M. Georges PELLETIER.

"Le Devoir",
En Ville.

Cher Monsieur:—

J'ai suivi, avec le plus vif intérêt, votre enquête au Devoir sur notre système d'immigration.

Il faut reconnaître que nos hommes politiques en général ont peu étudié cette question vitale dont dépend tellement notre sain développement national; d'autre part vous l'avez scrutée, analysée, approfondie, dans vos articles, et vous avez surtout mis à découvert les côtés défectueux de nos méthodes de recrutement.

Où allons-nous avec ce flot toujours montant de l'invasion étrangère, élément qui déborde dans nos villes, que nous ne pouvons guère assimiler et qui bientôt constituera un sur cinq de notre population?

Cette anomalie, ce danger qui nous ont été signalés par des publicistes éminents comme M. H. G. Wells et le Vie d'Avenel, nous n'avons, jusqu'à présent, pris aucune mesure effective pour en conjurer les effets; au contraire, nous dépensons des sommes folles en annonces, réclames, agents recruteurs, boni, et le but-poursuivi par tous nos gouvernants n'est-il pas de remplir notre pays de nouveaux venus, pourvu qu'ils ne deviennent pas une charge publique, et sans égard à leurs aptitudes à devenir des membres désirables de la famille canadienne, de la jeune nation en voie de formation?

Quant à l'inspection, vous avez bien montré à quoi elle se réduit. Les qualifications de notre immigré devraient être recherchées et constatées aux ports étrangers, avant qu'il s'embarque. Nous savons, par vos articles, à quel point ce système est défectueux.

Par exemple, quel est le plus facile que d'exiger un passe-port ou son équivalent de certains immigrants?

En Italie, on ne délivre aucun passeport à celui qui a subi une condamnation pénale; mais ceux qui appartiennent aux classes criminelles s'échappent de leur pays et s'embarquent pour notre continent dans les ports non italiens de l'Europe.

On a constaté, par une enquête, il y a quelques années, qu'il y en avait plus de 700 débarqués aux Etats-Unis.

Ils viennent ainsi au Nouveau Monde reprendre la carrière néfaste qui les a éloignés de leur pays natal.

Mais au fond, ainsi que vous le démontrez si bien, notre système a besoin d'être changé de fond en comble. Ce ne sont pas des foules quelconques qu'il nous faut, c'est une sélection judicieuse, un choix prudent des meilleurs éléments dans cette population du vieux monde que tout porte vers nous, bons et mauvais, dans le même tourbillon.

Les obstacles qui se dressent contre les réformes que vous avez si courageusement préconisées sont les grandes compagnies de transport que ce genre de trafic enrichit beaucoup, les agents préposés à la vente des billets avec boni et tout le personnel si surchargé du service. Ce sont là de formidables entraves au progrès.

Nos voisins américains sont bien plus avancés que nous, en matière d'immigration. Leur inspection est meilleure, ils ne font aucune annonce ou réclame et en prohibent l'usage par les compagnies; ils n'ont jamais payé de primes et chargent un droit d'entrée dont le produit subvient à tous les frais de l'immigration.

Les conclusions auxquelles vous ont conduit vos intéressantes recherches me semblent justes.

Les abus criminels qui abondent devraient être abolis tout de suite, le système d'inspection amélioré, les primes, etc., supprimées; mais il n'y a qu'une commission de choix, comme celle constituée aux Etats-Unis, qui puisse aller au fond des choses, mettre au jour les vices du système, suggérer des moyens de délivrer le pays d'une politique aussi surannée qu'elle est menaçante pour l'avenir du peuple canadien.

J'espère que votre monographie sera lue et étudiée par tous ceux qui ont à cœur le bien-être futur de la nation.

Votre dévoué,

(Signé)

F.D. MONK.

M. BOURASSA DANS L'ONTARIO

Il prononce deux discours à Smith's Falls, expose le programme nationaliste et défend les droits des français. — Nul gouvernement provincial n'a le droit d'imposer un système d'éducation qui contrarie l'esprit du pacte fédéral, dit-il à ses auditeurs.

(Services particuliers)

Smith's Falls, Ont., — M. Henri Bourassa a prononcé, hier l'après-midi et hier soir, deux discours qui ont suscité le plus vif intérêt. Il a visité, l'après-midi, le "Collegiate Institute" et sur invitation spéciale y a fait une brève conférence aux professeurs et aux élèves. Il leur a spécialement recommandé l'étude de l'histoire du Canada et de la langue française. Il a fait en même temps la revue des progrès réels faits par l'Instruction publique dans la province de Québec.

Au "Canadian Club", où l'attendait l'auditoire le plus considérable qui se fût encore réuni dans les salles du Club, le directeur du "Devoir" a fait un énergique plaidoyer pour le nationalisme, tant au point de vue de notre attitude vis-à-vis la métropole que des relations entre les races. Il a exposé en détail son programme économique, ses idées sur l'immigration, le problème du transport et les banques. Il a développé d'une façon particulière ses théories sur la langue et fait un grand plaidoyer en faveur de l'école bilingue. L'auditoire a accueilli ce plaidoyer d'une façon extrêmement sympathique.

Le Nationalisme, en tant qu'il s'oppose à l'impérialisme, tend, dit en résumé M. Bourassa, à faire du Canada une nation, au vrai sens du mot. L'impérialisme met l'Empire au premier plan. Le Nationalisme pense d'abord au Canada. L'impérialisme a pour objet d'établir entre les pays divers, très différents par leurs besoins, leurs conditions et leurs aspirations, une interdépendance plus étroite. Son succès ne pourrait avoir pour résultat que le sacrifice d'une somme plus ou moins grande de liberté intérieure, de la part de chacune des nations associées. Il fera nécessairement surgir entre les différentes parties de l'Empire, des motifs de discorde qui en amèneront un jour ou l'autre la rupture.

Le Nationalisme, au contraire, en conservant les principes essentiels sur lesquels fut fondé l'Empire britannique après la révolution américaine, offre la meilleure garantie de son intégrité. D'autre part, en développant et harmonisant, dans chaque partie de l'Empire, toutes les ressources intellectuelles, ethniques et matérielles du pays, il tend à porter chaque communauté britannique à son plus haut degré d'efficacité.

LA QUESTION DE LA DEFENSE

En matière de défense, chaque colonie autonome devrait prendre les moyens les plus sûrs de protéger son propre territoire. Dans les pays maritimes, tels la Nouvelle-Zélande ou les "Straits Settlements", la défense nationale est d'abord une question de défense navale. Dans les pays continentaux, tels le Canada et l'Inde, le premier objectif doit être la défense côtière et territoriale. Il est absurde de prétendre que tel système de défense donné doit être adopté au Canada parce qu'il l'a été en Nouvelle-Zélande, ou réciproquement. Si la défense locale des différentes parties de l'Empire était convenablement organisée suivant leurs besoins particuliers, le problème de la défense de l'Empire serait bien près d'être résolu.

Quant à la défense générale de l'Empire sur les hautes mers, son fardeau devrait continuer à peser sur le peuple des Iles Britanniques aussi longtemps que celui-ci persistera à exercer sur les forces navales et militaires, et sur la politique étrangère de l'Empire, une maîtrise complète et exclusive, et à réglementer le trafic maritime de toutes les possessions britanniques.

LE MAXIMUM D'AUTONOMIE

Dans tous les domaines, le Canada devrait tendre à exercer la plus large mesure d'autonomie compatible avec le maintien du lien britannique. Dans les matières d'ordre intérieur, le vrai nationalisme tient compte des faits essentiels et des traditions du pays. Le Canada est une confédération; c'est pourquoi chacune des provinces qui le composent doit jouir de la plus large mesure d'autonomie compatible avec le maintien de l'unité nationale.

Le Canada a d'abord été fondé et colonisé par les Français. Après la conquête, le Canada a été conservé à la couronne britannique par le loyalisme des Canadiens-français qui, en 1774, ont refusé de se joindre aux rebelles anglo-saxons.

La Confédération a été le résultat d'un pacte solennel entre les deux races: selon les paroles même de Sir John A. Macdonald, ce pacte assure aux deux races "des droits égaux de toutes sortes — en matière de langue, de religion, de coutumes, etc."

(Suite à la dernière page)

LETTRE DE QUÉBEC

M. Tellier et la situation financière — Les compagnies de prêts coopératifs — L'incident Levesque-Herald est clos

Québec, 26 — On trouvera plus bas l'analyse de la réponse de M. Tellier au discours financier de M. Mackenzie. Il est regrettable qu'on n'en puisse donner le texte. C'est, je crois, la critique la plus claire, la plus loyale et la plus sincère en même temps que le résumé historique que le plus vrai de la situation financière présente de la province. C'est, du moins, la meilleure que j'aie entendue depuis quinze ans. Et c'est aussi l'un des discours les plus vivants de tous les bons discours que le chef de l'opposition ait prononcés à la législature. Très en vogue, les meilleures voix que d'habitude, M. Tellier a maintenu l'intérêt du commencement à la fin. Par exception, l'opposition l'a bien soutenu d'applaudissements à propos qui se sont terminés par une ovation lorsqu'il a ajourné le débat. M. Tellier a parlé de dix heures à six heures et vingt minutes.

Attaquant immédiatement le vif du sujet, M. Tellier dit que s'il est un jour où le trésorier doit regretter ses extravagances d'administration, les millions dépensés pour la prison de Bordeaux, le luxe inutile étalé sur les écoles des hautes études et techniques, c'est bien celui où il est obligé de rendre ses comptes à la législature, le jour qu'il appellera celui du jugement particulier, alors qu'il est obligé d'apporter un livre écrit qui fait bonne justice de toutes ses vauriantes. Ce livre, c'est le volume des comptes publics qu'il dit, page 29, que la recette de l'année a été de \$8,383,877.84, et la dépense de \$9,083,283.06, soit \$700,405.22 de plus que la recette, soit un déficit d'autant. Voilà la vérité. Elle est dure à avouer et je comprends que le trésorier ait éprouvé le besoin de divertir l'attention en cherchant à établir, par un long argument, que pour arriver à cette conclusion, il ne faut jongler avec les chiffres. Le long discours n'est pas moi: c'est celui qui parlait hier et qui, pour trouver un surplus, est obligé d'élargir de sa dépense autant de sommes qu'il est nécessaire. Exemple: M. Mackenzie retranche de la dépense \$400,000 payés pour la fameuse prison de Bordeaux, sous prétexte que c'est une dépense à compte du capital, pour le district de Montréal. De fait, on voit à l'état du passif de la province que cette somme a été prêtée au district de Montréal. Mais si c'est l'affaire du district de Montréal, pourquoi est-ce le gouvernement qui donne les contrats sans consulter le district de Montréal et même sans consulter les chambres? Et avec quel paierait-on cette somme? Avec le revenu du fonds des bâtimens et jurés, me répondra-t-on. Or ce revenu se compose, entre autres choses, de amendes imposées et des timbres sur les procédures judiciaires que le trésorier encaisse comme recette ordinaire. En vertu de quel droit, si la dépense ne figure pas dans la colonne correspondante des déboursés?

Dans quelle colonne vos amis l'empruntent-ils? demande M. Tascheau. Je n'importe, répond M. Tellier. S'ils font cela comme vous, ils avaient tort. Mais vous êtes là parce que vous les avez dénoncés et que vous promettez de faire mieux. Toujours l'argument tu quoque. Quand on vous reproche quelque chose, ce n'est pas dans votre conscience que vous cherchez une réponse, mais dans les précédents de ceux que vous avez dénoncés.

Autre exemple, continue M. Tellier: les sommes payées pour la construction du palais de justice de Montréal et l'endiguement du Saint-Maurice élargies ainsi du budget ordinaire pour arriver à montrer un surplus. Est-ce moi qui jongle, est-ce moi qui torture les chiffres? demande M. Tellier.

M. LAVERGNE. — Vous torturez le trésorier. Je comprends, poursuit M. Tellier, l'embaras du trésorier et de son parti. Il y a si longtemps qu'on se vante d'avoir rétabli l'ordre dans les finances. Nous n'avons pas et nous n'aurons pas de déficit; nous n'emprunons pas et nous n'emprunterons pas; nous ne taxons pas et nous ne taxerons pas, ne cesse de répéter le premier ministre. Et voici que toutes ces vantardises sont contredites par les faits. Voilà si longtemps qu'on réussit à exploiter la bonne foi populaire et même la confiance de certains hommes d'affaires! Le jour des déficits et des emprunts est revenu.

Puis jetant un regard sur le passé où le Premier ministre revient sans cesse, M. Tellier rappelle le temps où le parti libéral d'autant comme dignes de tous les châtiments les gouvernements coupables d'avoir créé des sources de revenus nécessaires pour faire face aux obligations de la province. Taxer constituait un crime, emprunter en était un autre. De 1892 à 1897, le gouvernement se trouvait dans une situation telle qu'il lui fallait trouver des ressources pour faire honneur aux engagements de la province. Il y eut un chef libéral, M. Fitzpatrick, qui en valait bien d'autres, qui sanctionna ces emprunts, parce que, après avoir voté les dépenses il devait, disait-il, avoir le courage de prendre la responsabilité de les payer; mais jamais les hommes du régime actuel n'ont eu cette loyauté.

Je ne critique pas les administrations passées, dit M. Tellier, je constate simplement qu'elles ont dépensé au delà des ressources de la province et que de ce temps datent les déficits et les emprunts. Avant 1875 la province n'avait ni dette ni déficit, mais elle n'avait pas de chemin de fer non plus, sauf quelques bouts de voie auxquelles elle n'avait pas contribué.

S'il était vrai du moins que le gouvernement actuel administre sans taxer! Mais la comparaison entre 1897 et 1913 établit que la taxe sur les successions rapporte aujourd'hui trois-quarts de million de plus qu'autrefois; que la taxe sur les corporations commerciales rap-

porte huit cent mille piastres de plus; que la taxe sur les automobiles, les transferts d'actions et une certaine partie de la taxe sur l'enregistrement, sont des impôts nouveaux! A ce sujet, M. Tellier rappelle que la taxe sur les transferts d'actions a été imposée un peu sous de faux prétextes. On prétendait n'atténuer que les spéculateurs, disaient-ils, et l'on a frappé sur les malheureux. Il y a aussi la taxe sur les assurances qui est un impôt nouveau. Quant à l'impôt sur l'enregistrement ce n'est pas les députés qui l'ont voté mais le gouvernement seul qui l'a décrété. Il rapportait \$83,000 en 1897; il rapporte aujourd'hui \$250,000, et j'espère, ajoute le chef de l'opposition, qu'on ne me fera pas dire ce que je ne dis pas afin de me refuser plus facilement.

Prenez garde, murmure M. Gouin. Je sais ce que j'ai dit, rétorque M. Tellier, et surtout je sais à qui j'ai affaire. Je sais qu'il y a dans cette chambre des hommes dont la triste habileté, — je ne dis pas tout, car il y en a que j'estime et que je respecte, — certains hommes dont la triste habileté consiste à me mettre dans la bouche des arguments boiteux pour se donner le plaisir facile de les renverser.

M. Gouin. — Prétendez-vous que la différence entre le revenu de cette taxe en 1897 et en 1913 est entièrement due à l'impôt dont vous parlez, ou pouvez-vous dire quelle est la proportion attribuable à celle-ci?

M. Tellier. — Non, je ne puis le dire pour la simple raison que les comptes publics ne nous renseignent pas là-dessus. Je sais qu'une certaine proportion est due à l'augmentation de la taxe sur les successions, mais aussi est due à l'augmentation de l'impôt. Et si je parle comme je viens de le faire c'est parce que je constate trop souvent qu'un refus de s'attaquer de front à nos arguments, Taxes et emprunts ne sont pas des crimes quand on a des emprunts et des taxes nécessaires, mais quand on taxe et qu'on emprunte, on ait donc le courage de le dire. J'ai montré que pour fabriquer un surplus on était réduit à élaguer certaines dépenses. On fait la même chose pour le passif de la province. Page 30 des comptes publics on trouve bien aujourd'hui que la province est responsable de quelque chose comme \$2,275,000, mais cela est inscrit sous le titre de passif indirect, comme si les commissions qui ont fait ces emprunts en étaient responsables. Autant de trucs pour cacher au public la véritable situation financière et continuer de se vanter d'avoir rétabli un crédit ruiné par les conservateurs. Combien de fois le premier ministre n'a-t-il pas répété cette assertion: On ne fait que des emprunts et des taxes nécessaires, mais quand on taxe et qu'on emprunte, on ait donc le courage de le dire. J'ai montré que pour fabriquer un surplus on était réduit à élaguer certaines dépenses. On fait la même chose pour le passif de la province. Page 30 des comptes publics on trouve bien aujourd'hui que la province est responsable de quelque chose comme \$2,275,000, mais cela est inscrit sous le titre de passif indirect, comme si les commissions qui ont fait ces emprunts en étaient responsables. Autant de trucs pour cacher au public la véritable situation financière et continuer de se vanter d'avoir rétabli un crédit ruiné par les conservateurs. Combien de fois le premier ministre n'a-t-il pas répété cette assertion: On ne fait que des emprunts et des taxes nécessaires, mais quand on taxe et qu'on emprunte, on ait donc le courage de le dire. J'ai montré que pour fabriquer un surplus on était réduit à élaguer certaines dépenses. On fait la même chose pour le passif de la province. Page 30 des comptes publics on trouve bien aujourd'hui que la province est responsable de quelque chose comme \$2,275,000, mais cela est inscrit sous le titre de passif indirect, comme si les commissions qui ont fait ces emprunts en étaient responsables. Autant de trucs pour cacher au public la véritable situation financière et continuer de se vanter d'avoir rétabli un crédit ruiné par les conservateurs. Combien de fois le premier ministre n'a-t-il pas répété cette assertion: On ne fait que des emprunts et des taxes nécessaires, mais quand on taxe et qu'on emprunte, on ait donc le courage de le dire. J'ai montré que pour fabriquer un surplus on était réduit à élaguer certaines dépenses. On fait la même chose pour le passif de la province. Page 30 des comptes publics on trouve bien aujourd'hui que la province est responsable de quelque chose comme \$2,275,000, mais cela est inscrit sous le titre de passif indirect, comme si les commissions qui ont fait ces emprunts en étaient responsables. Autant de trucs pour cacher au public la véritable situation financière et continuer de se vanter d'avoir rétabli un crédit ruiné par les conservateurs. Combien de fois le premier ministre n'a-t-il pas répété cette assertion: On ne fait que des emprunts et des taxes nécessaires, mais quand on taxe et qu'on emprunte, on ait donc le courage de le dire. J'ai montré que pour fabriquer un surplus on était réduit à élaguer certaines dépenses. On fait la même chose pour le passif de la province. Page 30 des comptes publics on trouve bien aujourd'hui que la province est responsable de quelque chose comme \$2,275,000, mais cela est inscrit sous le titre de passif indirect, comme si les commissions qui ont fait ces emprunts en étaient responsables. Autant de trucs pour cacher au public la véritable situation financière et continuer de se vanter d'avoir rétabli un crédit ruiné par les conservateurs. Combien de fois le premier ministre n'a-t-il pas répété cette assertion: On ne fait que des emprunts et des taxes nécessaires, mais quand on taxe et qu'on emprunte, on ait donc le courage de le dire. J'ai montré que pour fabriquer un surplus on était réduit à élaguer certaines dépenses. On fait la même chose pour le passif de la province. Page 30 des comptes publics on trouve bien aujourd'hui que la province est responsable de quelque chose comme \$2,275,000, mais cela est inscrit sous le titre de passif indirect, comme si les commissions qui ont fait ces emprunts en étaient responsables. Autant de trucs

LETTRE DE QUÉBEC

(Suite de la 1re page)

gouvernement ne l'a pas encore démenti.

On se félicite de l'abolition des barrières de douane. Voici deux ou trois ans qu'on a commencé le rachat de ces droits. On en est-on rendu ? Les premiers ministres ne peuvent même pas communiquer avec le lieutenant-gouverneur sans payer la barrière.

Enfin M. Teller aborde la question de la protection que le gouvernement doit au public, et regrette de dire qu'il a complètement manqué à son devoir. On se rappelle ce qui est arrivé à propos des compagnies d'assurances mutuelles contre le feu. Des centaines de citoyens ont été volés et parmi ceux qui ont ainsi exploité les contribuables se trouve un individu de la région de Joliette qui, après avoir fondé une compagnie mutuelle qui a fait faillite, a obtenu après du trésorier de la province un permis pour en fonder une autre, la Ottawa & Pontiac, qui a eu une fin semblable. J'accuse, dit-il, le gouvernement d'avoir manqué à son devoir dans ce cas. Il a obtenu un permis de l'exploiter qu'il ait fait en général ce que la loi l'obligeait de faire pour protéger le public. Est-ce parce que certaines de ces compagnies comptaient parmi leurs directeurs des partisans du ministère qu'on a laissé voler les citoyens ? Et l'exploitation se continue de mille manières. Cet après-midi, M. Bouchard a cité des cas qui m'ont ramené ces souvenirs. Il se trouve encore des députés au nombre des directeurs de ces compagnies. M. Bouchard a dit à M. Teller qu'il a parlé, le conseil de s'assurer de l'usage qu'on fait de leur nom.

Voici ce dont il s'agit. M. Bouchard prétend qu'avant d'accorder la législation demandée par les sociétés de prêts coopératifs, le gouvernement devrait faire une enquête sur leur système, qui, d'après lui, est vicieux. Il cite le cas de la Canadian Home Investment Company, fondée par un Américain, M. McKechnie, qui a dû cesser ses affaires après la campagne du *Saturday Night*. Il prétend que toutes les compagnies de prêts coopératifs sont de même famille. Voici sa thèse générale sur le système de ces compagnies. Elle est basée sur un débat intéressant.

« La compagnie vend des contrats numérotés consécutivement suivant leur date d'achat; chaque souscripteur paie une somme pour s'assurer son contrat. Au bout de six mois, une somme fixe d'une partie va à un fonds que l'on appelle fonds de prêt coopératif et l'autre partie à une caisse séparée dont le produit va à la compagnie pour administration. Quand une somme de mille dollars est accumulée dans le fonds coopératif la compagnie la prête au porteur du premier numéro inscrit sur les livres de la compagnie, le deuxième mille dollars accumulés va au porteur du deuxième numéro et ainsi de suite. Quand un souscripteur a reçu son prêt, il rembourse sans intérêt la différence entre le montant qu'il a alors versé au fonds coopératif et le même montant, par des versements mensuels fixes et il continue à payer à la caisse d'administration des sommes qui ne lui sont pas crédiées sur le montant qu'il doit et qui vont à la compagnie. Les divers montants variant suivant les compagnies mais les calculs que je soumettrai à la Chambre s'appliquent à une compagnie faisant payer un droit d'entrée de \$5.50, une cotisation mensuelle avant le prêt de \$3.50, puis dix dollars par mois au fonds coopératif et trente dollars à l'administration, cotisation portée à \$5.75 après le prêt dont cinq dollars vont en amortissement de la balance du capital dû par le souscripteur et \$0.75 pour l'administration.

« Quel est le principal avantage que leur prêtent ceux qui les exploitent ?

« Cet avantage, c'est d'avancer au souscripteur, c'est à un moment où celui-ci y trouvera un bénéfice, une somme de mille dollars remboursable à même les intérêts qu'il lui fera produire. La compagnie peut-elle remplir cette obligation envers tous et chacun de ses clients ? Je dis non.

« Tout le monde admettra avec moi qu'il viendra un moment où le recrutement cessera; or le dernier membre devra nécessairement avoir payé ses mille dollars au fond du capital coopératif avec en plus ses frais d'administration, avant de recevoir son mille dollars qui ne pourra plus être un prêt, puisque ce sera le simple remboursement de son argent et pour une partie seulement.

« Et maintenant, comme il est certain que les sociétés recevant les premiers leurs prêts sans intérêts, réalisent un profit et comme ce profit leur vient d'un fond qui ne leur a pas été versé, c'est-à-dire d'un capital non susceptible d'accroissement, ces profits ne peuvent pas exister sans que certains propriétaires de ce fonds ne fassent des pertes correspondant à ces profits. Monsieur A. ne pourra donc gagner cent piastres dans ces sociétés qu'à la seule condition que Monsieur X. perde une somme correspondante. M. X. n'est cependant devenu souscripteur de la compagnie que sur la promesse et dans l'espérance de faire un bénéfice; puis, qu'il fera une perte il constatera mais trop tard que pour s'enrichir sans labour il a joint de la coupe aux levres, c'est-à-dire qu'il est toujours baptisé d'un nom pompeux.

« Cette impossibilité pour la compagnie de remplir le seul engagement qui pourrait en autoriser l'existence dans un tel système est vicieux dans sa base.

« Les prospectus et les agents des compagnies laissent entendre que le prêt deviendra possible pour chaque contractant dans cinq ans au plus.

« Examinons maintenant à la lumière des chiffres si cette affirmation peut être confirmée dans la pratique.

« J'ai fait un calcul pour trouver quel recrutement une compagnie devra faire pour garantir l'échéance du prêt entre le cinquantième et le cinquante-huitième mois, étant donné un nombre de mille contrats pour la première année.

« J'ai établi que ce recrutement devra être assez intensif pour assurer une augmentation de recettes au fonds coopératif suivant une progression géométrique dont le premier terme sera de treize mille et la raison dix-neuf. Ce calcul prouve que ces recettes devront doubler tous les ans.

« Notre compagnie de prêt coopératif doublant ses revenus tous les ans devrait dans la quinquantième année de son existence quinz millions deux cent quatre mille trois cent quatre-vingt-huit contrats, c'est-à-dire un nombre de contrats plus considérable que le double de la population de la province.

« Les cours américaines ont assujéti ces compagnies aux dispositions de la loi des loteries parce qu'elles ont trouvé dans leur système

me les trois éléments constitutifs de l'opération de loterie : 1. Une considération pour y participer qui est dans l'espèce le coût initial du contrat et le versement mensuel, 2. Une distribution dépendant du hasard qui est le prêt de mille dollars effectué à une date établie par la chance du recrutement et des faillites, des lacs suivant l'expression des fidèles du prêt sans intérêts. 3. Un prix qui est le profit plus ou moins grand réalisé sur le prêt selon qu'il se fait le moins ou le plus attendre.

« Je me suis laissé dire qu'il y avait à Montréal une société de prêt coopératif dont les directeurs ont gagné d'assurances mutuelles contre le feu. Des centaines de citoyens ont été volés et parmi ceux qui ont ainsi exploité les contribuables se trouve un individu de la région de Joliette qui, après avoir fondé une compagnie mutuelle qui a fait faillite, a obtenu après du trésorier de la province un permis pour en fonder une autre, la Ottawa & Pontiac, qui a eu une fin semblable. J'accuse, dit-il, le gouvernement d'avoir manqué à son devoir dans ce cas. Il a obtenu un permis de l'exploiter qu'il ait fait en général ce que la loi l'obligeait de faire pour protéger le public. Est-ce parce que certaines de ces compagnies comptaient parmi leurs directeurs des partisans du ministère qu'on a laissé voler les citoyens ? Et l'exploitation se continue de mille manières. Cet après-midi, M. Bouchard a cité des cas qui m'ont ramené ces souvenirs. Il se trouve encore des députés au nombre des directeurs de ces compagnies. M. Bouchard a dit à M. Teller qu'il a parlé, le conseil de s'assurer de l'usage qu'on fait de leur nom.

M. Robert, de Rouville, s'étonne de la dénonciation de M. Bouchard, « ne paraît pas comprendre ses propres chiffres ». Ces compagnies font des affaires honorables et tout ce qu'elles demandent c'est une législation qui leur permette de se développer tout en assurant toutes les garanties possibles au public. M. Bouchard oublie de dire, par exemple, qu'une personne qui reçoit son capital est obligée d'en garantir le prêt par paiement par hypothèque.

M. Robert a répondu que le gouvernement s'occupe de la question. Il y a un mois, on attiré son attention sur une de ces compagnies. Le surintendant des assurances a constaté que ces compagnies ne tombaient pas sous sa juridiction et une législation sera nécessaire.

L'incident Lévêque-Herald est clos. M. Laverge constatant que le Herald a réaffirmé l'exactitude de ses assertions, conclut que M. Lévêque n'a pas été calomnié et laisse au député de Laval le soin de protéger son honneur.

M. Philias, député de Huntingdon, a été présenté à la chambre par M. Gouin et M. Mackenzie.

Le bill présenté par M. Lemieux pour amender la loi d'hygiène publique a pour but de porter le nombre des membres de 9 à 12 et d'y inclure un dentiste. M. Lemieux est dentiste.

Jean DUMONT.

ROUTINE DE LA CHAMBRE

PROJETS DE LOI LUS UNE DEUXIÈME FOIS.

Loi amendant l'article 94 du Code de procédure civile, concernant l'institution d'actions devant le tribunal du domicile élu.

Loi à l'effet de permettre la vente définitive des biens mentionnés dans un contrat de donation de polydore Desjardins, et, en outre, de Joseph Desjardins en date du 15 février 1903.

Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central.

Loi amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt.

Loi constituant une corporation « The Herz Hospital and Dispensary ».

Loi concernant la municipalité de la paroisse de Saint-Léonard de Port-Maurice, relativement à l'homologation du tracé du « Grand Boulevard », à travers son territoire et celui des municipalités environnantes.

Loi constituant en corporation « The Shefford Bagot and Missisquoi Railway Company ».

Loi amendant la loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph-Octave Villeneuve.

Loi amendant la loi constituant la corporation agricole et industrielle des Missionnaires du Saint-Esprit, en ce qui concerne le don de polydore Desjardins, et, en outre, de Joseph Desjardins en date du 15 février 1903.

Loi amendant la charte de « The Calumet & Northern Railway Company ».

Loi amendant la loi constituant en corporation l'Association des opticiens de la province de Québec et changeant son nom en celui de « Association des optométristes et opticiens de la province de Québec ».

Loi permettant aux commissaires d'écoles de la municipalité de Notre-Dame de Grâces-Ouest, de faire un rôle d'évaluation annuel.

INTERPELLATIONS

M. Francoeur. — 1. Quels sont les noms des membres du Conseil d'hygiène de la province de Québec ? 2. Quand ces membres ont-ils été nommés ? Par qui ? 3. Sont-ils rémunérés ? Par qui ? 4. Quel est le montant de cette rémunération ? 5. Pour obtenir cette rémunération les membres sont-ils tenus de faire rapport de leurs opérations ? A qui ?

Réponses par l'honorable Jérôme L. Décarie.

1 et 2. — Dr H. Béland, 1er juillet, 1911; Dr P.-L. Bissonnette, 1er juillet, 1912; Dr Geo. Bourgeois, 1er juillet, 1913; Dr J. A. Hutchison, 1er juillet, 1911; Dr E. B. Laberge, 1er juillet, 1913; Dr C. R. Paquin, 1er juillet, 1912; R. S. Lea, ingénieur civil, 1er juillet, 1913.

3 et 4. — Le président reçoit une indemnité annuelle de \$400.00, en vertu de l'article 3870 des S. R. Q., 1909. Les autres membres du Conseil, qui comprennent le président, reçoivent \$5.00 par jour, pour chacun de leurs déplacements, outre leurs dépenses de voyage et autres dépenses nécessaires, en vertu du même article.

5. — Ils publient annuellement un rapport sur les statistiques médicales, ainsi que sur cet état relative au mouvement de la population de la province et sur les travaux du conseil d'hygiène, en vertu de l'article 3872, S. R. Q., 1909.

M. Sauvé. — 1. Des pensions sont-elles accordées par le gouvernement à des femmes de ménage ? 2. Dans l'affirmative, sur quelle loi s'appuie la loi et à quel titre ? 3. Quels sont les noms de ces femmes de ménage ?

Réponses par l'honorable Jérôme L. Décarie.

1 et 2. — Non.

AVIS DE MOTION.

L'honorable M. Taschereau, vendeur de prochain. — Loi relative à l'entretien des ponts en fer subventionnés par le gouvernement.

L'honorable M. Taschereau, vendeur de prochain. — Loi relative aux taxes de péage pour le flottage du bois dans les rivières, dans les cours d'eau.

M. Mousseau, vendredi prochain. — Ordre de la chambre pour la production de tous documents, plans, correspondances se rattachant au projet de construction des ponts de Sainte-Anne et de Vaudreuil, près de Montréal, comme faisant partie de la route interprovinciale projetée Montréal-Toronto.

M. Sauvé, vendredi prochain. — Ordre de la chambre pour la production de copies de tous documents, correspondances, ou autres documents relatifs à la loi concernant la conciliation, (Victoria, chapitre 54), depuis son entrée en vigueur le 10 mai 1899.

M. Sauvé, vendredi prochain. — Ordre de la chambre pour la production de copie de tous documents, correspondances, rapports concernant l'inspection du lait dans les comtés ruraux de la province.

M. Langlois, Montréal, vendredi prochain. — Ordre de la chambre pour la production de copie de documents et de statistiques concernant la population d'âge de scolarité dans la province de Québec.

M. Mousseau, vendredi prochain. — Ordre de la chambre pour la production de copie des jugements et de tous documents relatifs à la cause de Cotton vs Le Roi.

M. Desaulniers, vendredi prochain. — Interpellations.

1. Le gouvernement a-t-il été averti par les autorités municipales ou par d'autres personnes, que les voleurs opèrent depuis quelque temps sur les grandes routes dans le comté de Chambly, qu'ils attaquent les gens, les menacent du revolver, leur enlèvent leur argent, et volent aussi dans les résidences et dans leurs dépendances ?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention d'envoyer des officiers de la police provinciale, pour donner à cette population la protection qu'elle demande ?

M. Langlois, Montréal, vendredi prochain.

1. Quel était le nombre des instituteurs laïques en 1907-08 dans les écoles élémentaires, modèles et académiques de la province de Québec ?

2. Quel était le nombre des instituteurs laïques en 1912-13 dans les écoles élémentaires, modèles et académiques de la province de Québec ?

M. Sauvé, vendredi prochain, propose. — Qu'il soit résolu : Que cette chambre et la province verseraient une satisfaction le gouvernement prendre les meilleurs moyens de faire cesser la campagne de dénigrement qui se poursuit en Europe, et notamment en Allemagne, en Autriche et en Suède, contre notre pays.

HOTEL CALEDONIA-SPRINGS

Cet hôtel sera ouvert de nouveau, le 29 novembre, pour la saison d'hiver, et sera loger tous les genres de personnes; vu l'excellent service des trains qui y conduisent, cet endroit semble des plus désirables pour ceux qui désirent passer une agréable fin de semaine.

SEANCE DE LA COMMISSION DES LICENCES

« Est-ce que le propriétaire d'un restaurant saisi par la loi des licences de la province, lorsque, durant les heures de prohibition, les clients peuvent y pénétrer par une porte privée, qui conduit à une salle à manger, celle-ci donnant accès au bar ?

Telle est la question, posée hier après-midi, devant la Commission des Licences, présidée par les commissaires Choquet, Weir et Bazin, par M. J. H. Roberts, secrétaire de la Dominion Alliance.

M. L. A. Rivet, C.R., représentant les hôteliers, se fonde sur l'article 1054 de la loi des Licences, qui donne à M. Roberts, durant les heures de prohibition, les cabarets devaient être fermés, mais que la loi ne prescrivait pas en même temps la fermeture des salles à manger.

M. le juge Bazin, après avoir fait remarquer que la loi était faite aux propriétaires de restaurants de vendre des liqueurs, mais qu'il leur était tout à fait permis de donner jouissance de leurs salles à manger à leurs clients.

La Commission a accordé 87 permisses, M. Roberts s'étant opposé à 6 d'entre eux.

Les cas suivants ont été pris en délibéré, après que les intéressés eussent été entendus :

O. Leroux, 213 Craig Est; E. Gauvreau, 285-87 Common; Jos. Barilneau, 1082 Sainte-Catherine Est; F. A. Chagnon, 401-03 Ontario Est; Grenier, 547-49 Centre; A. Beauvais, 940 Rachel Est; J. A. Aoyte, 384 Hibernia; E. H. Trudel, 977 Saint-Laurent; M. Chapdelaine, 649-53 Craig Est; M. Murphy, 94 William; E. Leclair, 91 Sainte-Catherine Est; J. U. Cartier, 278-82 Notre-Dame Ouest; M. Geo. Marks, 114 Shearer.

Les permis suivants ont été adjugés :

A. Fontaine, 561-62 Demontigny; Mme P. Bergevin, 662 Centre; Ed. Brochu, 748 Sainte-Catherine Est.

La commission reprendra ses séances mercredi prochain, à 2 heures 30 précises.

SACHEZ

Que le seul établissement de photographie de la ville, est celui d'Albert Dumas, 249 rue Sainte-Catherine, près Sanguinet. Tél. Est. 5556.

OBSEQUES DE M. LOCKROY

Paris, 26. — De nombreuses couronnes ont été envoyées pour les obsèques de M. Lockroy, MM. Loubet, Fallières, Dubouché, président du sénat, Lépine, ancien préfet de police, y assistaient. On y a remarqué la présence de nombreux parlementaires et journalistes. M. Poincaré avait pris les funérailles de la représentation. L'inhumation a eu lieu au Père Lachaise. M. Baudin, ministre de la marine, Deschanel, président de la chambre des députés, Jules Claretie, ont prononcé des discours.

Le « BULLETIN DE LA FERME » donne des renseignements sur toutes les questions agricoles. Très intéressant pour le cultivateur. Pour informations, s'adresser à 1230 rue Saint-Vallier, Québec.



LA FERRONNERIE BERNIER

126 Bl'vd St-Laurent

Près rue Vitré

POLITIQUE ETRANGERE

LA SITUATION A TAMPICO

Les rebelles menacent de faire sauter les réservoirs à pétrole et d'incendier toute la région si le gouvernement ne retire pas la canonnière Bravo.

México, 27. — « Enlever le navire de guerre "Bravo" ou nous ferons feu sur les réservoirs d'huile situés dans la ville de Tampico et le long de la rivière ». Telle est la menace faite par les rebelles aux Fédéraux de Tampico hier.

Tant que Tampico sera protégé par le « Bravo », ancré dans le port, les rebelles ont peu de chance de s'emparer de la ville.

Mais ils pourraient facilement dévaster toute la région environnante en exécutant leur menace de faire feu sur les réservoirs d'huile et de mettre le feu aux huiles. On estime à 100,000 barils la quantité d'essence enfermée dans ces réservoirs.

Si on brûlait cette huile, la flamme atteindrait le centre de la ville, et pourrait détruire toute la partie commerciale et une bonne partie des résidences privées de la ville.

On considère ici comme possible l'exécution de la menace faite par les rebelles, quoique la sécurité des propriétés étrangères des alentours de la ville dépende de la promesse faite par les rebelles de ne pas s'attaquer à leurs biens ni à leurs réservoirs.

Les nouvelles de Tuxpam et de Tampico sont rares, parce que les lignes de communication sont brisées. La seule méthode pratiquée est la télégraphie sans fil, installée sur les navires de Vera Cruz. C'est de là que les informations nous viennent.

On croit généralement ici que la campagne dirigée contre Tuxpam a pour but de faire tomber Tampico. On incline à croire que les rebelles veulent faire divergences en attirant l'attention du côté de Tuxpam, afin de couvrir leur marche sur Tampico. De cette façon, le gouvernement pourrait bien renvoyer ses troupes de Tampico.

MOUVEMENTS DES REBELLES

Le point de ralliement des rebelles est Teahuacan, situé à la tête du lac, environ à mi-chemin entre les deux ports de mer.

Les rebelles s'avancent aussi du côté du sud des environs de Victoria, Etat de Tamaulipas, vers Tampico.

Dans cette dernière, il y aurait environ 800 soldats fédéraux protégés par le Bravo.

Les ministres de la guerre a annoncé que le général Joaquín Maas Jr., qui prit une part active dans la campagne au nord de Monterrey, partirait bientôt de Vera Cruz pour Tampico, avec des renforts, mais il n'est pas encore parti.

On ne croit pas pouvoir rétablir les communications sur la voie du Chemin de fer National. Les rebelles ont encore détruit plusieurs ponts.

Les Fédéraux, partis sous le commandement du général Vilasco, pour reprendre Tuxpam, sont dans une position critique, les communications avec la capitale leur ont été coupées.

A Morelos, Emiliano et Eufanio Zapata, les fameux bandits, répandent le trouble. Ces deux chefs sont en ce moment à Huata. Ces bandits ont suspendu leurs opérations depuis quelque temps, à cause des pluies et du manque de vivres.

Les gens de Zapata disent avoir reçu ordre de brûler tous les villages qu'ils rencontreraient et d'entreprendre une campagne de dévastation.

Les fédéraux de Mexico semblent pouvoir trouver un endroit neutre où ils se défendraient, si cela devient nécessaire.

SECOURS AUX BLESSES

El Paso, Texas, 27. — L'armée du général Villa, revenant de Mesa, où a eu lieu une bataille très importante, a commencé d'entrer à Juarez, une excellente discipline. Des munitions nombreuses ont été enlevées aux Fédéraux.

Les rebelles ont fait prisonniers cinquante soldats Fédéraux, et leur ont enlevé quinze pièces de canon.

On a organisé, dès l'entrée des troupes à Juarez, une revue de l'armée qui ne fut rien moins qu'un triomphe. Le général Villa passa par les rangs et remercia ses soldats de leur bravoure.

Un peu plus tard, vers onze heures, quatre trains amenèrent à Juarez, environ 400 prisonniers Fédéraux, accompagnés par le général Villa lui-même.

On rapporte que les rebelles exécutèrent par les Fédéraux furent passés au fil de l'épée sur le champ de bataille.

Au prisonnier fédéral n'a été exécuté à Juarez, ce matin.

A la nouvelle que 1,000 soldats Fédéraux gisaient presque nus sur le champ de bataille de Mesa, les partisans de la mort, de cet endroit, ont demandé des secours pour organiser des hôpitaux.

On a répondu à cet appel, et les préparatifs de secours s'organisent.

Les blessés des rebelles ont été ramenés à Juarez et sont bien soignés.

Les soldats Fédéraux, qui ont traversé les lignes et sont arrivés à El Paso, rapportent que l'armée des Fédéraux est à Samalayuta, à 35 miles au sud de Juarez. C'est là que sont ses réserves et ses approvisionnements d'eau.

MENACE D'ASSAUT

México, 27. — Le général Candide Aguilar, dans un message aux offi-

Du confort durant les temps froids

Chaufferettes Electriques \$7.50
Chaufferettes à Gaz... \$2.25
Chaufferettes au Pétrole... \$3.50
Chaufferettes au charbon pour voiture, etc... \$3.50

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS
BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avocat, 76 rue Saint-Gabriel. Tél. Bell, Main 2679.
Tél. Bell Main 1973. Adresse télégraphique Codes : Western Union, Ed. "Yrrab".
LEOPOLD BARRY LL.B.
Avocat et Procureur
Edifice Banque Ottawa, 224 rue St-Jacques
Chambre 44.—Montréal
Boite Postale 356. — Adresse télégraphique W. Patterson, C. R. Salomon Lavery West. 26
Tél. Main 1250-1251. Codes : Liebers.

C. H. CAHAN, C. R.
AVOCAT ET PROCUREUR
Edifice Transportation, — Rue St-Jacques
ARTHUR GIBEAULT, B.A., LL.B.
Avocat
54 Notre-Dame-Est, Chambres 37 et 38. Tél. Bell Main 6420. Bureau du soir : 34 rue Desjardins, Hochelaga. Tél. Bell, LaSalle 987, Montréal.

LAMOTHE & TESSIER, LL.B.
Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555.
J. C. Lamothe, LL.B., C.R., Camille Tessier, LL.B.

PATTERSON & LAVERY
AVOCATS-PROCEUREURS
SUITE 111 180 ST-JACQUES
Tél. Bell Main 5966. Cables Wilson W. Patterson, C. R. Salomon Lavery B.O.L. M. Lavery a son bureau du soir, 1 Saint-Thomas, Longueuil
Résidence : Est. 5973.

ANATOLE VANIER, B.A., LL.B.
AVOCAT
Tél. Main 213. Chambre 58.
97, rue Saint-Jacques.
Résidence : 180, Jeanne-Mance
Tél. Est 5973

GUY VANIER, B.A., LL.B.
AVOCAT
97, rue Saint-Jacques, Chambre 76, Tél. Main 2632.

NOTAIRES
BELANGER & BELANGER, (Léandre et Adrien), 30 Saint-Jacques, Main 1559. Résidence, 405 Duluth, sur hypothèque, achats de créances.

G. A. NORMANDIN
NOTAIRE.
205 Saint-Jacques. Tél. Main 8161.

PETITES ANNONCES
SITUATIONS VACANTES
APPRENTIS DEMANDES
Apprentis barbiers demandés, système moderne, quelques semaines suffisent, cours du soir si désiré, position assurée; seule institution canadienne-française en Amérique. S'adresser : Moler Barber College, 620 Boulevard Saint-Laurent, Montréal.

AGENTS
Voici un article nouveau et qui se vend facilement : un magnifique crucifix lumineux, qui absorbe la lumière durant le jour et qui, la nuit, fait ressortir clairement la figure de notre Sauveur dans la pièce la plus sombre. Faites venir des détails gratuits et aujourd'hui. Fisher, Ford Mfg Co., 31 rue Queen, Toronto Ouest, Ont.

VOYAGEURS
On demande deux bons voyageurs pour placer des agents dans la campagne et prendre des assurances avec eux. Organisation établie. Dépenses payées et grosse commission. Hommes sérieux seulement doivent faire application de suite. Ecrire : Boite 21, « Le Devoir ».

A VENDRE
Fourniture Tortue No 3, neuve, et un sleigh. Vendra bon marché. S'adresser : 1127 Cadieux.

COLLECTION A VENDRE
La collection complète du « Devoir ». S'adresser : 1030 Saint-Hubert.

VIEUX LIVRES A VENDRE
L'Histoire de Rome depuis sa fondation jusqu'à la translation de l'Empire par Constantin, contenant l'Histoire de la République Romaine, depuis l'an de Rome, 1 jusqu'à 410, en 16 volumes. Aussi l'Histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI, de l'an 600 avant J.-C. à l'an 420 de J.-C. en 15 volumes. S'adresser à 681 avenue Papineau.

DIVERS
ARGENT A PRETER
NOUS REGLERONS toutes vos dettes. Vous transigez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts; entrevue personnelle seulement. Léon Moreau, 17 25e Place d'Armes.

CARTES
Venez voir notre stock de cartes de Noël et Nouvel An offert à réduction. Oka Sign Co., 409 Cadieux. Est 3484.

A ECHANGER
A échanger, 4 terrains, rues Mayfair et Montclair, N.D. de Grâce, près Sherbrooke, 15,500 pds. à 50c. hypothèque \$2,200.00, pour bonne propriété rapportant 10%, peut disposer de \$2,000 à \$2,500 comptant. Henri Charrière, Sault-au-Récollet.

PERDUE
Petite sacoche en cuir, contenant de la monnaie et autres papiers de valeur, entre 5.45 et 6.15 p.m. le 25 courant, à partir de la gare du Canadien Nord rue Moreau et par les rues Sainte-Catherine, Frontenac et Notre-Dame. Récompense à qui la remettra à la Canadian Northern Express Co., 230 rue Saint-Jacques.

SERRURES
Cleps, serrures. Spécialité : décapage de clefs Yale, Corbin, Sergeant et Green Leaf. Pour toutes vos réparations de clefs, allez au No 182 rue Sanguinet.

MÉDECINS
Diplômé en hygiène Pub.
Dr J. N. CHAUSSE
SPECIALITE : Voies urinaires, maladies de la peau. Heures : 12 à 2 p.m. 6 à 8 p.m. Tél. Saint-Louis, 4526, 1335 Ave. Desmarais, coin Mont-Royal.

Dr M. LEMOYNE
567 GIBERBOURGE EST
(Près Saint-Denis)
Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge, larynx. Tél. Est 4550.

DOCTEUR
J. Roméo Leduc
90 RACHEL EST
Electrothérapie Rayons X
Traitements spéciaux : Neurasthénie, Epuisements, Rhumatisme, Rétrécissements, Poils follets.
Consultations de 1 à 3 p.m., et de 7 à 9 p.m.

DENTISTES
Dr ARTHUR BEAUCHAMP, Chirurgical-Dentiste. Tél. Bell, Est 3549
180 rue Saint-Denis, 4 portes de l'Université.

INGENIEURS CIVILS ET ARTEFÈRES
De GASPE BEAUBIEN
Ingénieur-Conseil, Chambre 28, Edifice Royal Insurance, Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 8240.

HURTUBISE & HURTUBISE, Ingénieurs civils, arpenteurs-géomètres, Edifice Banque Nationale, 99 Saint-Jacques, Montréal. Tél. M. 7618.

SURVEYER & FRIGON
INGENIEURS CONSEILS
Expertises, levés de Plans, Estimations et Projets
Rapports Techniques et Financiers
ADRESSE : 56 BEAVER HALL HILL
Téléphone Central 3508. MONTREAL

ARCHITECTES
LAFRENIERE, J. L. D. A.A.P.Q.
Architecte, Professeur de dessin d'architecture, Conseil des Arts et Manufactures, 271 Saint-Denis. Tél. Est 887. 523 Lafontaine, Maisonneuve. Tél. 1-Salle 1856.

ACHILLE DAVID
Entrepreneur électricien, 200 Ste-Catherine Est. Tél. Bell, Est 1710.
Résidence, Tél. Est 2782.

RODOLPHE BEDARD
Expert-comptable et auditeur. Systématisé consultant. Administrateur de successions. Téléphone Bell, Main 8569. Suite 45-46-47. — 55 St-François-Xavier, Montréal.

COMMANDEZ VOTRE BOIS ET CHARRON A
LA CIE DES COMBUSTIBLES DOMESTIQUES
Angie Carrière et St-Denis. Tél. St-Louis 2149. Bon service et courtoisie.

HOTELS
J. A. Tanguay, prop.
HOT

"LE GRAND PROBLEME ACTUEL", DIT SIR WILFRID, "C'EST LA CHERTE DE LA VIE ET NON LES DREADNOUGHTS"

qu'il propose pour combattre les combines, c'est la concurrence des marchés étrangers. Ce moyen a donné des résultats satisfaisants dans la lutte contre le trust du papier. Il y a d'autres remèdes qui résident dans la régularisation des taux de transport.

elle de M. Joly. Lacasse s'approcha de la voiture, mais au même moment l'un des occupants s'enfuit. L'autre n'en eut pas le temps et fut conduit au poste. C'est un nommé Joseph Blouin, âgé de 22 ans et domicilié au

54,000 Bouteilles de Bière par Jour

BRASSERIE FRONTENAC, LIMITEE, MONTREAL

mande d'appropriation d'un million de dollars pour les terrains de jeux.

Comme vous avez pu le constater, le comité reconnaît bien la nécessité d'assurer aux enfants leur développement physique et d'enrayer la mortalité infantile; il félicite la Cité de ce

LE COLONEL FAGES

Le colonel A. O. Fages, commandant du Régiment d'Infanterie Canadienne est de retour d'un voyage d'inspection à London et à Toronto. Il va demain à Québec inspecter la division.

A CLAVIERIE MONTREAL: 174 ST-DENIS

l'un des occupants s'enfuit. L'autre n'en eut pas le temps et fut conduit au poste. C'est un nommé Jean

niveau des tribus sauvages. Nous ne nous attaquons par à la simple vulgarité: le public est libre d'écouter les

A CLAVIERIE

l'infanterie de cette ville, puis re-
tournera pour ses quartiers généraux d'été avec Mme Eager, qui l'ac-

nous attaquons par à la si-
garité: le public est libre d'é-
farces qui lui plaisent. Nous

100

de dommages, à Montréal.
 Roy, parce qu'il était engagé à
 faire le yacht de ce dernier et qu'il
 est que le 8 novembre le bateau
 est encore dehors, il fut coulé. La
 compagnie demandait \$325, mais le
 Archer après avoir entendu les
 témoignages, a réduit cette somme à
 \$100.
 J. E. COLT, U.C.S.
 Montréal, 26 novembre 1915.

Par ordre du Conseil de Direction,
 F. G. LEDUC,
 Gérant.

Ce journal est imprimé au No. 71a, rue
 Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publici-
 té" (société en commandite limitée), Henri Bou-
 rassac, directeur-gérant.

MONSIEUR FORBES

A L'ASSOMPTION

(Service particulier)

L'Assomption, 27.—A l'occasion de la fête patronale du collège, notre ville a eu l'insigne honneur de posséder en ses murs, Sa Grandeur Monseigneur Forbes, évêque de Joliette.

Les autorités du collège n'avaient rien négligé pour faire au digne successeur de Monseigneur Archangeault une réception des plus cordiales.

Heureuses étaient-elles de profiter de cette circonstance pour offrir au nouvel élu du Seigneur, avec l'hommage de leur respect, l'assurance de leur entier dévouement. Car, bien que n'étant pas dans les limites du diocèse de Joliette, le collège de l'Assomption s'y trouve rattaché par des liens très étroits en raison des nombreux élèves de ce territoire qui viennent puiser à leur éducation calssique. Et c'est ainsi que, selon une formule on ne peut plus juste, l'évêque de Joliette est bien un peu chez lui à l'Assomption.

A ce titre, rien d'étonnant que Monseigneur Forbes ait été, hier et aujourd'hui, acclamé comme dans sa ville épiscopale.

Sa Grandeur, accompagnée du Très Révérend Père Forbes, supérieur des missionnaires d'Afrique, et de son secrétaire, Monsieur l'abbé Lachapelle, arrivait à 4 heures p. m., le 12.

Aux abords du collège, la communauté et le corps des cadets, au port d'armes, faisaient l'honneur, cependant que la fanfare saluait l'arrivée du distingué visiteur.

Après le souper, les élèves, réunis dans la salle d'étude, présentent leurs félicitations et leurs vœux à celui que la divine Providence a choisi pour gouverner ce troupeau d'élection qu'est le diocèse de Joliette en qui la foi est si vive, les mœurs, si pures et la docilité, si marquées.

Monseigneur, visiblement ému, remercie ceux qu'il appelle ses jeunes amis, des bons sentiments exprimés. Puis, évoquant le souvenir du regretté Monseigneur Archangeault, il dit qu'il s'efforcera de continuer les traditions établies par son prédécesseur, qui fut doublement fils de l'Assomption.

Passant ensuite à la fête qui se fera demain, il propose Saint-Stanislas de Kostka comme le modèle que tous doivent imiter, pour répondre aux espérances fondées sur eux par l'Eglise et la Patrie.

Le matin, sur l'air de la messe pontificale, chantée par Sa Grandeur, Grand nombre de prêtres, accourus d'un peu partout, assistaient à cet office solennel.

Dans l'après-midi, Monseigneur Forbes visita les deux communautés de la ville, présida les Vêpres et donna la bénédiction au T. S. Sacrement.

Le soir, il reprenait le train pour Joliette, laissant, après lui, un souvenir inoubliable de sa première visite à l'Assomption.

LES CONVOIS AGRICOLES DU PACIFIQUE

Le train agricole du Pacifique Canadien, qui, récemment a visité Québec, Ontario et les provinces maritimes, a obtenu un immense succès dans tous les districts par où il a passé.

De concert avec les cercles agricoles, les experts en agriculture qui se trouvaient à bord du train spécial, ont tenu une foule de conférences aux cultivateurs sur la culture pratique. Ceux-ci avaient en outre l'avantage de visiter les intéressants exhibits agricoles disposés dans les différents wagons du train.

La compagnie du C. P. R. a été vivement félicitée pour cette innovation utile, en faveur des cultivateurs. Une déclaration officielle du département de l'Agriculture de la Province de Québec, dit que dans l'est de cette province, le train s'est rendu dans 39 localités et que 10,800 fermiers ont visité les exhibits à bord et écouté les conférences.

M. James S. Dug, ministre de l'Agriculture dans l'Ontario; J. B. Dagget et D. V. Landry, du département d'Agriculture du Nouveau-Brunswick, et l'hon. Caron de la Province de Québec ont aussi exprimé leur admiration pour ce nouveau genre de démonstrations agricoles.

CE S'ERA UN VERITABLE SUCCES

La soirée de gala organisée au bénéfice du monument Lafontaine, le 4

Demain de 8.30 à 9.30 hrs seulement.

Oreillers de plumes, couverture en couil fantaisie, plumes séchées au four, sans odeur ni poussière. Valeur régulière de \$1.50 la paire, pour, chacune... **48c**

Demain de 8.30 à 9.30 hrs seulement.

Eau de Cologne française, qualité supérieure, bouteilles de 3 oz. Régulier 25c, pour... **15c**

Demain de 8.30 à 9.30 hrs seulement.

Collets fantaisie pour dames, aussi collets avec jabots, dessins différents. Régulier 19c et 25c, pour... **5c**

Demain de 8.30 à 9.30 hrs seulement.

Centres de table en dentelle Battenberg, jolis dessins, dimension 1 1/2 x 1 1/2 verge, milieu travaillé à jour, large dentelle autour. Valeur réelle de \$5.00. Prix de vente, chacun... **\$1.45**

Demain de 8.30 à 9.30 hrs seulement.

Tapoca. Régulier 16c, 3 livres pour... **16c**
Citrone pour tartes. Régulier 10c la boîte, 3 boîtes pour... **19c**
Cigarettes. Régulier 12c, 10c la boîte, 3 boîtes pour... **22c**

Demain de 8.30 à 9.30 hrs seulement.

Pure soie Chiffon de 36 pouces, en cinq nuances différentes, gris argent, améthyste, wistéria, Bourgogne et grenat. Valeur régulière de \$1.25 la verge, pour... **29c**

Demain de 8.30 à 9.30 hrs seulement.

4,000 verges d'entre-deux de broderie, sur linon ou mousseline, 1 à 2 pouces de largeur. Régulier 1c 7c la verge, pour... **1c**

Demain de 8.30 à 9.30 hrs seulement.

Tuques Aviation pour dames, en laine érudon, de 16 pouces, tricotées à la main, couleurs unies ou fantaisie. Régulier \$1.00, pour... **49c**

Demain de 8.30 à 9.30 hrs seulement.

Eau de Floride Murray et Lenman. Valeur de 50c, 2 pour... **75c**
Poudre de Talc, boîtes de 1 livre. Régulier 25c. Spécial... **10c**

Demain de 8.30 à 9.30 hrs seulement.

Balais de 40c pour 23c
200 magnifiques balais à tapis, à 5 cordes. Régulier 40c, pour... **23c**

Demain de 9.30 à 10.30 h. seulement.

Hémoglobine Deschiens. Régulier \$1.25 la bouteille pour... **89c**
Caroline LeFrancq. Régulier \$3.50 la bouteille, pour... **\$2.68**

Demain de 9.30 à 10.30 h. seulement.

Bas en cachemire noir pour enfants, tout laine, teinte solide. Pointures 4 à 7 1/2. Régulier 25c et 35c la paire, pour... **9c**

Chaque Département de notre Grand Magasin offre des Occasions du Vendredi Extraordinaires pour notre Vente de la JOURNEE DE L'ETOILE

Manteaux pour Dames et Demoiselles à Prix d'Écoulement

Manteaux de \$10.00 pour demoiselles, pour \$4.89
Seulement 40 jolis manteaux en tweed à deux tons, empiècement nouveau genre retombant sur les épaules, garnis de nervures de velours, manches et corsage doublés. Grandeurs 14 à 18. Prix... **\$4.89**

Manteaux d'hiver de \$9.00 à \$12.00 pour \$5.49
45 élégants manteaux d'hiver pour dames et demoiselles, en drap couleur vert gris, genre tailleur, avec collet de velours et attachant avec ornements de braid de soie, empiècement double. Prix... **\$5.49**

Manteaux d'hiver de \$15.00 pour \$6.98
25 magnifiques manteaux d'hiver pour dames et demoiselles, en tweed fantaisie couleurs et styles variés empiècement double en pareil. Prix... **\$6.98**

Manteaux d'hiver de \$15.00 à \$22.50 pour \$9.89
Seulement 35 très élégants manteaux d'hiver en drap éponge tout laine tweed écossais, couleurs et styles variés, la plupart sont doublés de satin. Grandeurs 18 à 38. Prix... **\$9.89**

Gilets-tricot et Sous-Vêtements pour Dames. Prix Spéciaux

GILETS-TRICOT TOUT LAINE POUR DAMES, collet tempé, avec poches, boutons de nacre, en tan, gris, blanc, ardoise. Régulier \$2.50, pour... **\$1.79**

ROBES DE NUIT POUR DAMES, en bonne batiste, style slip-over, garnies de broderies et ruban. Régulier 60c, pour... **39c**

ROBES DE NUIT EN BATISTE POUR DAMES, jolis styles, empiècement garni de broderie et remplis, d'autres garnies de dentelle. Régulier \$1.00 à \$1.25, pour... **79c**

JUPONS EN NEAR-SILK POUR DAMES, en brun ou noir, volant plissé accordéon. Régulier \$1.50, pour... **98c**

CAMISOLE LAINE ET COTON POUR DAMES, à côtes, attachant en avant, manches longues, finies avec dentelle au crochet. Régulier 90c, pour... **59c**

ROBES DE NUIT POUR DAMES, en flanelle rose ou blanc, attachant en avant, empiècement par remplis, style slip-over, garnies de dentelle de toile. Régulier 75c, pour... **69c**

CHEMISES DE FLANELLE POUR DAMES, garnies de broderie. Régulier 50c, pour... **39c**

CAMISOLE TRICOT FANTAISIE POUR DAMES, sans manches, en blanc, tout laine. Régulier 90c, pour... **69c**

Jupes Echantillons de \$4.50 à \$6.00 pour \$2.98

150 jupes échantillons des meilleurs fabricants. Elles sont faites de serge tout laine panama et tweed, grand choix de styles. Les couleurs sont : noir, marine et mélanges fantaisie. Toutes grandeurs. Prix... **\$2.98**

Occasions pour la journée de l'Étoile en fait de Couvertures de Lits, Flanelle et Flanellette

FLANELLE CANTON.
25 pièces de flanelle Canton non blanchie, bonne pesanture, fil croisé. Régulier 12 1/2c. Vendredi, la verge... **8 1/2c**

FLANELLETTE RAYÉE.
Jolie combinaison de rose, bleu, drab, etc., très grande largeur. Valeur régulière de 12 1/2c la verge, pour... **8 1/2c**

FLANELLE GRISÉ.
10 pièces de flanelle gris croisé, couleur pâle et foncée, largeur de 27 pouces. Valeur régulière de 25c la verge, pour... **18c**

FLANELLETTE BLANCHE.
Flanellette anglaise blanche, 30 pouces, fini doux, ressemblant beaucoup à la flanelle tout laine. Valeur de 18c la verge. Spécial... **10 1/2c**

FLANELLETTE POUR KIMONOS.
1,000 verges de belle flanellette pour kimonos, toutes couleurs. Régulier 15c et 18c la verge, pour... **14c**

COUVERTURES.
Couvertures en laine écossaise blanche, dimension pour lit double, bordure bleue, qualité pesante. Valeur régulière de \$5.50 la paire, pour... **\$3.95**

DOUILLETES.
Douillettes en satin anglais, grand choix de dessins, remplis de coton, dimension pour lit double. Valeur régulière de \$5.50 la paire, pour... **\$4.39**

COUVERTURE.
2 couvertures de couverts crochets canadiens, blanches, dimension pour lit double, ourlés prêts pour l'usage. Valeur régulière de \$2.25, pour... **\$1.39**

Sacoches en Cuir pour Dames

Sacoches en cuir pour dames, cuir solide, effet grainé, monture en métal blanc, avec petite bourse à l'intérieur, bonne poignée. Valeurs régulières de \$1.00 à \$1.50, pour... **79c**

DUPUIS FRÈRES

LE MAGASIN DU PEUPLE

J. B. DUPUIS, Président. R. W. DEACLER, Vice-Président. J. J. DUGAL, Directeur-Général.

Demain de 9.30 à 10.30 h. seulement.

Tabliers de cuisine pour dames, en guingant carreaux bleu et blanc de bonne qualité. Régulier 30c, pour... **19c**

Demain de 9.30 à 10.30 h. seulement.

Douillettes reversibles, couverture en batiste imprimée, couleurs et dessins assortis, dimension pour lit double. Valeur régulière de \$1.50 et \$1.75. Votre choix... **98c**

Demain de 9.30 à 10.30 h. seulement.

Cinq pièces de voile noir rayé soie, de 40 pouces de largeur, étoffe légère pour robes d'après-midi. Valeur régulière de 75c, pour... **29c**

Demain de 9.30 à 10.30 h. seulement.

40 complets à deux morceaux pour garçonnets, en tweed gris foncé de bonne qualité. Grandeurs pour 6 et 7 ans. Valeur régulière de \$3.50, pour... **\$1.45**

Demain de 2.30 à 3.30 hrs seulement.

Seulement 15 verges de velours de soie broché, 40 pouces, brun seal avec jolis dessins. Valeur régulière de \$10.00 la verge, pour... **\$2.89**

Demain de 2.30 à 3.30 hrs seulement.

Couvertures de laine grise. Qualité pesante, bordure fantaisie de couleur. Valeur de \$2.50 la paire pour... **\$1.25**

Demain de 2.30 à 3.30 hrs seulement.

Corsets pour dames, en bon couil, buste hauteur moyenne, garnis de dentelle, baleines à l'épreuve de la rouille, avec jarretelles à même. Grandeurs 18 à 30. Régulier \$1.00, pour... **69c**

Demain de 2.30 à 3.30 hrs seulement.

Fruit-a-tives. Régulier 50c la boîte. Spécial... **33c**
Savon de Castille, extra pur. Valeur de 15c la livre. Spécial, 2 livres, pour... **18c**

Demain de 5 à 6 hrs seulement.

50 verges en imitation peau d'ours blanc, 50 pouces, uni seulement, très désirable pour manteaux d'enfants, se lavant parfaitement bien. Valeur régulière de \$1.95 la verge, pour... **\$1.29**

Demain de 5 à 6 hrs seulement.

Couvertures de flanellette Dominion, en blanc ou gris, très laines, dimension pour lit double, avec bordure rose ou bleue. Notre qualité régulière de \$3.00. Chaque couverture... **75c**

Demain de 5 à 6 hrs seulement.

200 échantillons de rideaux, en blanc ou crème, jolis dessins, 50 x 54 pouces. Régulier \$1.00, pour... **49c**

Demain de 5 à 6 hrs seulement.

Bouilloires à laver de \$1.50 pour 89c
Seulement 50 bouilloires à laver en bon ferblanc, fond en cuivre. Grandeurs No. 8. Régulier \$1.50, pour... **89c**

décembre, s'annonce comme devant être un grand succès.
On constate avec joie par l'envahissement des billets, que les Canadiens ne tirent pas d'arrière quand il s'agit d'honorer la mémoire d'un de leurs grands hommes d'état.
Tous veulent contribuer à cet œuvre patriotique. Les petits verseront leur obole qui ira augmenter les fonds destinés à l'érection du monument Lafontaine, en se rendant en masse au Monument National, samedi, le 29, à 3 heures où une représentation spéciale de la grande comédie "Disparition" sera représentée. Le prix de l'entrée ne sera que de dix sous.
Les billets pour la soirée du 4 décembre sont en vente chez Archambault et au Monument National.

A L'ASILE DE LA PROVIDENCE

Mercredi dans l'après-midi, les pauvres de l'Asile de la Providence, étaient en liesse à l'occasion de la fête de Sainte-Elisabeth de Hongrie.

C'était un tableau digne de cette salle peinte du peintre, que tette sa

remplie d'une atmosphère de bonheur, où se pressaient les vieux, les vieilles, les infirmes, les orphelins avec les Dames de Charité leurs patronnes, et les jeunes filles du Cercle Gamelin.

La fête présidée par M. le curé Gauthier s'ouvrit par une allocution éloquent du curé de Saint-Jacques. Il loua l'œuvre des dames et demoiselles qui acceptent la mission, oh! combien douce et consolante de calmer les douleurs des miséreux, d'élever leurs pensées vers un idéal de charité et de justice, tel que celui qu'on trouve aux confins des deux testaments: la paix pour les hommes s'élevant avec la naissance du Christ, sur un monde de guerre, où un par un disparaissent les Machabées. Puis s'adressant aux pauvres qui sont sa richesse, il leur dit qu'au contraire de ce que pense le monde, ils sont heureux, parce que dans leur âme travaillée à

l'image du Christ, ils possèdent des biens que ne détruiront ni les vers ni la poussière.

Puis après quelques mots de l'honorable sénateur L.-O. David toute la phalange des anges aimables de charité se dispersent dans toute la salle, pour servir aux pauvres un copieux dîner. La joie est partout dans les cœurs. Il s'exhale un parfum de charité qui fait oublier toutes les douleurs malaises de l'égoïsme et de l'insouciance.

Pour terminer ces agapes fraternelles, les chants et les déclamations viennent combler le bonheur. C'est M. Adam qui, par ses chants ajoute à l'harmonie des cœurs. C'est Mlle Marcotte qui nous dit avec son talent remarquable l'émotionnante histoire de trois orphelins, c'est ensuite toute une pléiade de jeunes artistes, honneur du Conservatoire Lasalle, qui viennent charmer l'auditoire par leur ingénuité, leur gentillesse, et leur franche diction, ils sont tous à citer: Mlle Jeannette Lynch, Germaine Biron, Yvette Marth, Rita Davyva, Aline Marth, qui n'ont que trois ans, trois ans et demi et quatre ans, et Yvonne Davyva, et M. Héloïse Parent. C'est un plaisir de constater en passant avec quel succès Madame Lasalle développe ses pupilles, en même temps que l'éducation pure et l'intelligence des poésies, le dévouement aux œuvres de bienfaisance. Heureux seront les âmes qui mettront au bénéfice du pauvre, leurs talents à contribution.

La fête était finie! Les Dames patronnes de l'Asile de la Providence, avec leur nouvelle présidente Madame Eugène Desmarais, les jeunes filles du Cercle Gamelin, laissant enfermés dans ces murs, une atmosphère de joie et de consolations.

Elles emporteront à leur foyer réjoui et béni l'intime bonheur de la charité accomplie, et le merci sincère de tous leurs protégés.

Léon GUYSART.

DISPARITION D'UN PROFESSEUR

Hamilton, 27.—On n'a pas encore retrouvé le corps de Cecil T. Lavelle, professeur à l'Université de Colimbus, Ohio, qui a disparu au cours d'une promenade en chaloupe, lundi. On pense qu'il est descendu à Carroll's Point, car on y a trouvé son chapeau et son pardessus. Ses parents offrent \$500 pour tout renseignement qui permettra de le retrouver.

Lavelle s'en allait voir sa femme à Toronto; on dit qu'il était sujet à des absences de mémoire.

que de présence d'esprit, devait exciter au plus haut point l'enthousiasme de ces hommes du peuple, grands admirateurs de la force musculaire; voilà pourquoi Rochechouart fut l'objet d'une véritable ovation à la Chénierre; pour peu, ses ouvriers l'eussent porté en triomphe comme les aviateurs d'Issy-les-Moulineux.

L'émotion avait été grande à Bois-Gilles, mais Sommerivier seul avait pu la témoigner à Gilbert qui, pendant bien des jours, s'en tint à l'écart, se disant qu'il serait tout à fait ridicule d'aller parader en champion de boxe sous les yeux de Bois-Sommerivier.

Sa main, encore enveloppée, lui donnait, selon lui, un petit air de héros intéressant qu'il ne tenait pas à produire en public. Au fond, il souffrait et si, par moment, il lui semblait ne pouvoir vivre loin de Bois-Gilles, à certains jours, la présence d'Yvonne ravivait la plaie toujours saignante de son cœur et il voulait la fuir à tout prix.

(A suivre)



Feuilleton du DEVOIR

L'Oiseau de France

par L. de KERGUY

22

(Suite)

Et c'est à moi que vous venez offrir de l'argent, de l'argent?

Il éclata d'un rire strident qui sonna comme une menace.

Miller s'était levé aussi, sa face blême gardait la même expression béate: peut-être n'était-ce pas la première fois qu'il assistait à semblable explosion d'indignation. Il laissa passer l'orage, puis reprit de la voix mielleuse:

— Je vous comprends, monsieur de Rochechouart, je vous comprends, mais vous êtes jeune et vous exagerez la portée des faits. Ne dirait-on pas qu'il s'agit de choses... louches, qu'on n'aurait pas songé à proposer à un homme comme vous?...

— Il n'est question que d'une entreprise commerciale et, à tout prendre, l'or allemand en vaut d'autant, n'est-ce pas?

Et il acheva avec un gros rire:

— Et ce serait toujours autant de repris sur vos cinq milliards...

— Misérable!

La main levée, Gilbert marchait sur lui, et d'une voix tonnante:

— Je suis chez moi, sortez!

Mais l'homme restait là encore, bêtement souriant:

— Voyons, monsieur, voyons, calmez-vous! Nous pourrions nous entendre autrement.

— Je vous dis de sortir, répéta Gilbert: vous voyez bien que je ne me possède plus, sortez ou je vous jette dehors!

La physionomie de l'homme changea brusquement, l'expression pateline avait fait place à un rictus sinistre:

— Ah! c'est comme cela, mon petit, nous allons prendre un autre

ton!

Sa main avait furtivement cherché sa poche. Il la releva à la hauteur de ses yeux, braquant un revolver sur Gilbert:

— Ah! monsieur l'ingénieur, vous croyez qu'on me chassait avec des injures! Vous ne me connaissez pas. Je vous aurais payé très cher, mais vous ne voulez pas? A votre guise... Seulement, il me faut votre stabilisateur de gré ou de force: donnez-moi vos plans, s'il vous plaît.

Et son geste achevait sa pensée. Gilbert avait eu un instant de surprise... peu agréable, il faut l'avouer. Mais il avait plus d'une fois lutté contre le danger. Véritable sportif, rompu à tous les exercices du corps, d'une rare souplesse, il se courba brusquement et avant que l'Allemand eût eu le temps d'abaïsser son arme, comme un ressort qui se détend, Rochechouart avait bondi sur ses jarrets, frappant son adversaire en pleine poitrine.

Celui-ci le thorax à demi défoncé avait roulé à terre; dans la chute, le revolver partit, et la balle effleura la main de Gilbert.

Le jeune homme commença par s'emparer de l'arme. Évanoui, l'homme restait sans bouger et debout devant lui. Rochechouart le considérait avec une satisfaction évidente, mêlée, à doses égales, de dégoût et de pitié.

Au premier bruit de la lutte, la femme qui vaquait à son service dans la pièce au-dessous, s'était

précipitée dans le parc, appelant au secours. Voisier et sa femme, qui prenaient le frais sur un banc, étaient accourus.

— Ah! notre monsieur, on assassine M. Gilbert bien sûr!

Voisier s'élança: il arriva au premier étage de la tour pour entendre Gilbert qui disait tranquillement:

— Je crois que je l'ai sérieusement démolé!

Il entra et vit un singulier spectacle: penché sur l'homme gisant à terre, Rochechouart lui remuait les bras l'un après l'autre; un sourire gamin retombait sa fine moustache, pendant qu'il demandait:

— Voyons, vous n'êtes pas mort? Je vous aurais cru plus solide que ça: les canailles ont la peau dure, pourtant!

L'autre geignait, il finit par se relever tout bien que mal, mais dut s'appuyer au mur pour ne pas retomber.

Gilbert le montra du doigt à Voisier:

— Vous vous demandez ce que cela veut dire? Eh bien! voilà: monsieur voulait acheter un ingénieur français: je lui ai montré le prix que cela vaut, il l'ignorait. Il sait maintenant que je ne suis pas à vendre!

Il se retourna vers Miller:

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de
Hearn et Harrison, 35 rue Notre-Dame
Est, R. de Meise, géant.

Aujourd'hui maximum 22
Minimum 12
Même date l'an dernier 12
Même date l'an dernier 23

DEMAIN

Beau et froid.

(Service de la Presse Associée)
Toronto, 27. — Une vague froide
traverse en ce moment la vallée du
Saint-Laurent. Dans le nord le mer-
cure est descendu sous zéro. Dans
l'ouest le temps est assez beau et
doux.

Les et Baie Georgienne : Neige ou
pluie ce soir et demain.
Ottawa et Haut Saint-Laurent : As-
sez beau et froid. Neige en certains
endroits ce soir et demain.
Bas Saint-Laurent, Gaspé et Provin-
ces Maritimes : Assez beau et froid
aujourd'hui et demain.

VENDREDI, 28 NOVEMBRE
S. Jacques de la Marche, confesseur.
Lever du soleil : 7 h. 15.
Coucher du soleil : 4 h. 20.
Lever de la lune : 8 h. 19.
Coucher de la lune : 4 h. 32.

Du 25 au 30 : vents froids, abais-
sement général de la température.

UN BESOIN

Les gens d'aujourd'hui éprouvent
le besoin de se tenir au fait, au jour
le jour, de ce qui se passe dans le
monde entier, au développement
des journaux à informations, cela leur
est extrêmement facile. Seulement,
le samedi ou le dimanche, ils ne
produit un vide dans le service des
renseignements : tous les journaux
quotidiens paraissent le samedi
dans la matinée, et leurs lecteurs
sont privés des nouvelles de ce
jour-là, d'habitude, il se passe
beaucoup de choses.

Le Nationalisme, qui publie les
nouvelles du monde entier, arrive
à point pour combler ce vide. Grâce
à lui, chacun peut se tenir au cou-
rant de tout d'un bout de l'année à
l'autre, et sans interruption.

EUCHRE-CONCERT
DES SOURDS-MUETS

Ce soir, à 8 h. 30, dans la Salle
du Cercle Paroissial, de la Paroisse
du Saint-Enfant-Jésus, 62 Boulevard St-
Joseph Est, troisième eucre-concert,
donné par les sourds-muets du Cercle
Saint-François-de-Sales, sous les aus-
pices de M. le chanoine LePailleur.
Chaque billet donne droit au tirage
du prix de présence.

LA MORT DU
JUGE LARUE

Québec, 27. — On apprendra avec un
profond regret la mort de l'honora-
ble Jules-Ernest Larue, ancien juge
de la Cour Supérieure de la Province
de Québec. M. Larue est décédé
hier soir. Il a succombé à une at-
taque de péritonite pour laquelle il
dût subir, samedi, une opération.
L'opération réussit très bien ; mais
des complications se déclarèrent, et
hier soir on perdit tout espoir de
sauver le patient. Au bout de quel-
ques heures, le moribond rendait le
dernier soupir.

La mort de M. Larue causera un
grand vide dans la magistrature et
le Barreau de cette Province. C'était
un érudit, un chercheur et un tra-
vailleur. Il est un des auteurs du
Rapport sur le nouveau code de pro-
cédure civile de la province de Qué-
bec, rapport qui est d'un précieux
secours à nos hommes de loi, le tra-
vail joint d'une réputation mondiale.

Pendant sa carrière de juge, il eut
des cas très difficiles à régler. Tou-
jours ses jugements ont fait l'admira-
tion de ses collègues dans la ma-
gistrature et la plupart du temps le
Conseil Privé manifestait et endos-
sait les décisions du savant jurisconsulte
québécois.

M. Larue était en outre un des
hommes les plus charmants qu'on
pût rencontrer. Doué d'une fort
belle éducation, il avait à cœur le
suite de la bonne vieille politesse
française. C'était un fin lettré et un
aimable causeur.

BIOGRAPHIE
Jules Ernest Larue, naquit à Qué-
bec, le 7 juillet 1844. Il fit ses
études classiques au Séminaire de sa
ville natale et étudia le Droit à l'U-
niversité Laval. En 1865, il était
avocat au Barreau. En 1882, il
fut élu Conseiller de la Reine et en
1886 il était nommé juge de la Cour
Supérieure. En 1890, il épousa Mlle
Marie-Louise, fille de feu R. An-
gers, avocat, et eut de ses unions
Angers, ancien lieutenant-gouverneur
de cette province. Il laisse pour-
pleurer sa perte, sa femme, un fils,
M. Jules Larue, avocat, et deux fil-
les, Mlle W. L. Carrière et Mlle
Blanche Larue.

Le juge Larue était le descendant
d'une des plus anciennes familles ca-
nadiennes-françaises.

Le Devoir prie Mme Larue et
ses enfants d'agréer ses plus pro-
fonds sentiments de condoléances.

LE BUDGET
DE L'AN 1914

LE REVENU DONT LA VILLE
POURRA DISPOSER L'AN PRO-
CHAIN EST DE \$12,330,172, SOIT
UNE AUGMENTATION DE PRES
DE DEUX MILLIONS.

Le revenu dont la Ville disposera
en 1914 est de \$12,330,172, soit \$1,
845,699 de plus que cette année. Ce
total est ainsi composé :
Taxes immobilières \$8,325,337
Taxes d'eau 1,187,539
Taxes d'affaires 970,838
De sources diverses 1,845,428
\$12,330,172

CHEZ LE CORONER

On a disposé des deux cas suivants,
sans jury, à la cour du coroner, ce
matin :
Albert Silverman, 75 ans, 290 St-
Georges, mort subite, Daniel Chisholm,
58 ans, 31 troisième avenue, Maison-
neuve, mort accidentelle. Chisholm a
eu le crâne fracturé en travaillant sur
la drague "John Henry" au quai de
la rue Berri.

INCENDIE RUE RICHMOND

Une alarme privée, sonnée à 11.55
ce matin, appela la brigade du poste
No 20 sous les ordres du chef de
district Mann, à la scierie McFarlane,
sur la rue Richmond, près de Guy.

Une énorme roue volante, dans la
salle des machines s'est brisée, enfan-
çant deux murs en briques et allu-
mant le feu.

Après 25 minutes de travail, les
pompiers maîtrisèrent l'incendie. Les
pertes sont considérables.

UN FOYER
A INCENDIE

LES POMPIERS DECOUVRENT
UNE MASSE DE MATIERES IN-
FLAMMABLES DANS UNE MAI-
SON DE LA RUE SAINT-DOMI-
NIQUE, OU SE DECLARE UN
INCENDIE.

LEUR INDIGNATION

Ce matin, à 10 heures 20, un incen-
die se déclarait dans l'immeuble à
trois étages portant les numéros 317,
319 et 321 rue Saint-Dominique, pro-
priété de M. Alexander, de la rue
Hutchinson.

Au reporter du "Devoir" qui était
accouru sur les lieux, le sous-chef
Naud fit visiter l'établissement en-
dommagé.

Une fournaise rougie par la cha-
leur, se trouvait placée sans protec-
tion aucune, en plein milieu de l'épi-
cure, au No 319, entourée de boîtes
vides. Un tas de cendres encombrait
le passage.

"Ces gens devraient aller en prison",
s'exclama l'officier de la brigade.

Sur le toit du hangar, près de la
galerie du 1er étage, se trouvait un
tas de cendres refroidies. Dans la
cour de nombreux barils de paille et
des amas de papiers ajoutaient à la
malpropreté de l'endroit. Tout autour,
les vieilles bicoques en bois collées les
unes sur les autres formaient un élé-
ment facile à l'incendie.

Au deuxième étage du numéro 319,
tous les bacs de gaz étaient entourés
de papier de soie. Dans une chambre
voisine, toute étroite, trois lits dou-
bles encombraient l'unique allée, et
des allumettes se trouvaient ça et là
sur le plancher.

Au troisième étage, le chef-inspec-
teur montra à notre représentant un
poêle à l'huile trônant sur une table
couverte en papier, dont les morceaux
étaient déjà noircis par la chaleur.

M. Naud a ensuite visité l'endroit
même de l'incendie. Là encore, une
petite fournaise pleine de charbon
flambait, rien sur le plancher ni sur
la muraille pour la protéger contre
un incendie.

Le feu prit naissance dans la bou-
tique de Max Apple & Co, au nu-
mero 317, et se communiqua aux étages
supérieurs. Dans une chambre du
No 321, quatre bambins Israélites fu-
rent sauvés par un locataire. La fem-
me A. Eickovich, mère des petits, était
en visite chez une voisine quand les
pompiers arrivèrent sur les lieux.

Le sous-chef Marin, du district No
5, fut le premier sur les lieux. Le tra-
vail efficace des pompiers évita une
conflagration.

M. Naud déclara à notre reporter
qu'au moins trente personnes habi-
taient la maison. Si l'incendie s'était
développé la nuit, on aurait proba-
blement eu à déplorer plusieurs pertes
de vies.

Les locataires n'avaient pas d'assu-
rances et les pertes sont considéra-
bles.

A PROPOS
D'ANNEXIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MAI-
SONNEUVE ECRIRA AUX COM-
MISSAIRES ET AUX ECHEVINS
DE MONTREAL POUR DEGA-
GER SA RESPONSABILITE.

L'échevin Dufresne a pris la parole
au Conseil de Maisonneuve, relative-
ment aux rumeurs qui disent que cer-
taines annexions sont pour se faire à
Maisonneuve.

M. Dufresne prie le secrétaire munici-
pal d'écrire aux Commissaires et
aux échevins de Montréal pour leur
demander s'il est à leur connaissance
qu'un bill est à l'heure actuelle de-
vant la législature à Québec, solli-
citant l'annexion à Maisonneuve d'un
quartier de la Métropole et de quel-
ques autres municipalités de la ville
de Montréal, et quelle est l'opinion des
Commissaires et des échevins de
Montréal sur ces annexions.

Quand ces municipalités ont décidé
de demander leur annexion à Maisonneuve
elles auraient dû au préalable
informer le conseil de Maisonneuve
afin de savoir si cette dernière y
consentait et lui faire connaître les
conditions d'annexion ; l'échevin
Dufresne déclare qu'aucune de ces for-
malités n'a été remplie.

M. Dufresne dit aussi que le conseil
de Maisonneuve désire vivre en
harmonie avec Montréal, mais le fait
que des réclamations surgissent de
quelques quartiers annexés à Mon-
tréal et qui ne sont pas satisfaits de
l'être ne doit pas nécessairement
amener une ré-annexion de ces quar-
tiers à Maisonneuve. L'ouverture pro-
jetée des grandes artères comme la
rue Sherbrooke, la rue Boyce, le bou-
levard Pie IX, par la Ville de Mon-
tréal, ne peut que réjouir Maisonneuve,
mais encore faut-il que ces ou-
vertures de grandes artères soient
faites. Elles sont promises depuis
longtemps, mais il n'y a encore rien
de fait.

"Nous ne sommes pas responsables
du fait que certain quartier et certaines municipalités
ne soient pas satisfaites du traitement
reçu de la part de Montréal ; mais
nous n'avons rien fait pour encoura-
ger à venir à nous. Cela flatte notre
amour-propre de savoir que l'on
constate les progrès que nous fai-
sons ; mais je dois ici déclarer une
bonne fois pour toutes que ces démar-
ches auprès de la Législature ont été
faites à notre insu, que nos amis de
Montréal en soient convaincus."

Le conseil approuve la manière de
voir et autorise le secrétaire de se
mettre en rapport avec les Commis-
saires et les échevins de Montréal.

M. W. J. BRYAN
A UNE SYNCOPE

Washington, 27. — Au beau milieu
de la cérémonie du mariage de
Jessie Wilson avec M. F. B. Sayre, et
au moment où la musique militaire
faisait entendre un de ses plus beaux
airs, M. William Jennings Bryan, se-
crétaire d'Etat, a eu une syncope. Le
président Wilson et quelques autres
personnes se portèrent auprès du se-
crétaire d'Etat et le transportèrent
dans l'antichambre attenante à la salle
où avait lieu la cérémonie. Au bout
de quelques minutes M. Bryan reprit
sens. C'est un homme très fort ;
mais on croit que cette faiblesse est
due au surcroît de travail que M.
Bryan a eu depuis quelques jours. Ce
matin, le secrétaire d'Etat était à son
bureau comme d'habitude.

MORTALITE
INFANTILE

D'APRES LES CHIFFRES DU STA-
TISTICIEN MUNICIPAL, LA
PARTIE DE LA VILLE SITUEE
A L'EST DE LA RUE SAINT-
LAURENT A UNE MORTALITE
DE 34 POUR CENT PLUS GRAN-
DE QUE L'OUEST.

QUELQUES CHIFFRES

Le docteur Ward, statisticien du
service municipal d'hygiène, four-
nit les chiffres suivants sur la mor-
talité à Montréal, depuis le 1er jan-
vier 1913 jusqu'au 26 octobre :
Il y a eu 8851 décès ; soit 18 par
1000 de la population. Sur ce total,
on compte 998 décès d'enfants âgés
de moins de cinq ans, soit 19 par
1000 de la population.

La densité de la population est
de 18.4 par acre. C'est le quartier
Saint-Jean-Baptiste qui est le plus
peupleux. Il a aussi la plus basse
mortalité, soit 17.8 par 1000 de la
population.

La partie de la ville située à l'est
de la rue Saint-Laurent a la mor-
talité infantile la plus élevée, soit 33
pour cent de plus que l'ouest.

Les quartiers où la mortalité in-
fantile est la plus élevée, sont les
suivants :

16.13, 17.59 par mille ; de Lori-
mard, 16.2 par mille ; de Saint-
Louis, 16.3 par mille ; de Saint-
Jean-Baptiste, 13.70 par mille ;
de Saint-Laurent, 12.6 par mille ;
de Saint-Denis, 12 par mille.

M. BOURASSA
DANS L'ONTARIO

(Suite de la première page)

de religion, de propriété et de per-
sonne."

LES DROITS DU FRANÇAIS.

Les deux langues sont officielles
par tout le Canada ; donc, nul gou-
vernement, dans aucune province, ne
peut de son autorité imposer aux con-
tribuables de langue française un sys-
tème d'instruction publique qui tend
à annuler l'effet de cet article de la
constitution.

Le bilinguisme n'est pas seulement
au Canada une question de droit et
de loi. C'est le plus puissant bou-
levard s'opposant à la pénétration
croissante de l'idéal et de la mentalité
"yankee".

Au lieu d'essayer follement et in-
utilement d'arracher à ce pays la lan-
gue française, et par conséquent de
froisser dans leur sentiment les plus
chers, un quart des citoyens du Ca-
nada, les Canadiens de langue anglaise
se feraient mieux d'entendre avec
leurs compatriotes de langue fran-
çaise et de se joindre à eux pour pro-
téger leur commune nationalité, qui
est gravement menacée par l'immigra-
tion croissante de gens de tous les
pays et de toutes les races.

PROGRAMME ECONOMIQUE

L'immigration devrait être enrayer-
ée et sérieusement contrôlée, tant au
point de vue national qu'au point de
vue moral et physique. On devrait
abolir immédiatement tout le système
des primes. L'immigration devrait
être autant que possible confinée aux
groupes qui sont les plus susceptibles
d'assimilation par les deux principales
races du pays.

On ne devrait épargner aucun ef-
fort pour harmoniser les intérêts di-
vergentes de l'est et de l'ouest du Ca-
nada. On devrait favoriser l'établis-
sement d'industries et la création dans
l'ouest de marchés de consom-
mation. On devrait ouvrir au com-
merce de larges avenues par eau et
par voie ferrée et réduire à un mi-
nimum raisonnable les tarifs de fret.

Entre autres travaux, on devrait
aussitôt que possible exécuter ceux
du canal de la Baie Georgienne.

Les ressources naturelles du pays
doivent être soigneusement conser-
vées et exploitées de telle façon qu'elles
donnent les résultats les plus sa-
tisfaisants, et pour la plus longue pé-
riode de temps possible.

BANQUES ET COMPAGNIES
PRIVEES.

Les compagnies qui exploitent des
services publics devraient être stricte-
ment réglementées et contrôlées. On
ne devrait laisser exercer aucun ob-
jet nouveau à l'exploitation de ces di-
vers services par l'Etat-fédéral, pro-
vincial ou municipal, suivants les di-
fférents cas, — l'honnêteté dans l'ad-
ministration des affaires publiques et
une opinion publique saine et éclairée
viennent jamaïs à justifier l'ap-
ropriation et l'exploitation des ser-
vices publics par l'Etat.

On devrait prendre des précautions
pour empêcher les banques du Canada
de devenir un "money trust" ; les em-
pêcher aussi de jouer à la bourse sur
les marchés étrangers, au détriment
du commerce et de l'industrie du Ca-
nada.

La politique douanière du Canada
ne devrait pas être régie suivant le
bénéfice des partis ou des gros inté-
rêts financiers. Elle ne devrait point
être établie d'après les opinions ex-
clusives de telle classe ou de telle ré-
gion du pays. Adopter une mesure
de protection est nécessaire au Ca-
nada, le tarif devrait être
établi de façon à favoriser l'exploita-
tion des ressources naturelles du
pays, plutôt que la création ou le
maintien d'industries artificielles.

En consacrant tout leur temps, leur
énergie et leur intelligence au déve-
loppement de leur entité nationale,
les Canadiens de toutes races accom-
pliront non-seulement leur devoir na-
tional, — que ni les Anglais, ni les Aus-
traliens ne feront à leur place, — mais
ils contribueront aussi de la façon la
plus efficace que l'on puisse imaginer
à la gloire et à la force de l'Empire
Britannique.

Ce soir, M. Bourassa parle à
Saint-Thomas sur la question du
français.

LA GUERRE
AUX LICENCES

Berbe, Qué., 27. — A l'assemblée
qui a eu lieu hier dans l'église mé-
thodiste de Berbe, on a décidé d'en-
treprendre une campagne contre l'oc-
troi des licences à travers Stanstead.
M. McIntosh, de la "Stanstead Gra-
nitic Quarries Company" et M. Williams
de Hatley, ont été respectivement
nommés président et secrétaire du
comité d'organisation. Il a été décidé
de prélever un fonds de \$10,000 pour
mener à bonne fin cette campagne.

LIBERTE DE
LA PRESSE

LE PROJET LAVERGNE AU CO-
MITE DE LEGISLATION.—UNE
REMARQUE DU PREMIER MI-
NISTRE.

WESTMOUNT
(De notre correspondant)

Québec, 27. — Le projet de M. La-
vergne concernant la liberté de la
presse, dont nous publions le texte
dans une autre colonne, a été discuté
ce matin au comité de législation, mais
non d'une manière officielle. M. La-
vergne a expliqué son projet de loi, et
il a été décidé de le discuter au mé-
rite lorsqu'il viendra devant le comité
régulièrement. Sir Lomer Gouin a dé-
claré qu'il ne se rappelait pas qu'un
journal ait jamais été condamné pour
libelle après qu'il eut publié une ré-
tractation.

M. Joseph Demers, député de Saint-
Jean à Ottawa, est au Parlement au
jourdhui en rapport avec le projet de
construction d'un pont entre Saint-
Jean et Westmount.

Le comité des bills privés a adopté
ce matin, le bill de la Cité de West-
mount, après y avoir apporté un
amendement important concernant
l'acquisition de cette municipalité. Le
bill renferme une clause autorisant
la municipalité à acquiescer dans un
rayon de 20 milles de ses limites un
terrain pour la construction d'un
aqueduc.

Comme cette disposition touchait
directement la ville de Montréal com-
prise dans ce rayon, M. Laurendeau
s'est entendu avec les représentants
de Westmount pour protéger les inté-
rêts de Montréal. Mais, au comité,
M. Smart a présenté en rempla-
cement de la clause du bill une autre
clause autorisant la ville de West-
mount à acquiescer de l'Université Mc-
Gill un terrain d'une superficie de
42,000 pieds avec droit de passage sur
l'avenue Saint-Joseph et sur le chemin
qui servira à alimenter l'aqueduc
de Westmount. Cet amendement
a été adopté.

Le reste du bill a été adopté sans
amendement.

Le comité a aussi adopté le bill
contenant en corporation la ville de
Léry.

Une délégation de la municipalité
de Hull, composée du maire Davis,
de l'échevin Thibault, de MM. Wilfrid
Saint-Maurice, avocat, et E. B. De-
vin, député de Hull, est revenue ce
matin, par l'hon. M. Devlin, en rap-
port avec le projet du nouvel aqueduc
de la ville d'Ottawa.

Les délégués ont représenté que la
municipalité de Hull est directement
intéressée dans ce projet et ont de-
mandé que le gouvernement voie
dans le projet une décision, sur la
demande qui lui a été faite, à ce que
les intérêts de Hull soient protégés.

Le ministre a répondu que la re-
quête sera prise en sérieuse consi-
dération.

LES TERRITORIAUX
ET M. ASQUITH

Londres, 27. — Le "Daily Mail"
déclare hier que l'armée territo-
riale aurait bientôt cessé d'exister
si on ne faisait bientôt quelque chose
pour elle. Cependant, M. Asquith
s'est montré peu troublé en recevant
une députation des Citizens of Coun-
ty Territorial Associations qui lui
demandait d'améliorer le système.

Les comtes de Dartmouth, de For-
tescue et Scarborough, et sir Hugh
Stewart, ont suggéré de plus fortes
indemnités aux officiers, des boni-
factions pour les soldats.

Sir Hugh Stewart a parlé de l'ap-
pât de la nation à l'égard du
mouvement.

La réponse du premier ministre
a été de présenter les statistiques
sous un meilleur jour. Il est certain,
et personne ne peut le nier, que les
territoriaux sont incomparablement
supérieurs aux volontaires. Comme
président du comité de la défense
impériale, il a été frappé du témoi-
gnage unanime d'officiers distin-
gués sur l'efficacité de ce service
auxiliaire.

Le refus de M. Asquith de s'aban-
donner au pessimisme sur cette
question ne plaça pas aux alarmis-
tes qui ont tapé si fort sur le tam-
bour de la conscription. Lord Ro-
berts considère qu'il faudra au
moins dix millions de dollars pour
sauver l'armée, et même alors on
sisterait les défauts inhérents au
système. La seule chose à faire se-
rait l'établissement du service obli-
gatoire.

Les adversaires du projet blâment
partiellement la National Service
League, parce que les recrues de la
territoriale, à cause de ses atta-
ques contre la "fausse armée", com-
me l'appelle le "Daily Mail", ont
été la cause de cette rareté, et il regrette
que la majorité des membres du
cabinet ne puissent exercer une in-
fluence personnelle en faveur de
leur armée.

Le comité du service militaire,
nouvellement formé, et auquel lord
Haldane a adressé la parole lundi,
ont favorisé un renforcement des
troupes territoriales, mais pas dans
la mesure demandée par les mé-
morialisés de M. Asquith. Il affirme
que les demandes de ces der-
niers représentent une augmenta-
tion de trois pences par livre de
l'impôt sur le revenu.

Parlant du gouvernement et des
territoriaux, le "Times" ne témoi-
gne aucune sympathie à ceux qui
voudraient abolir les nouvelles trou-
pes. "Nous considérons, dit-il, que
le premier ministre a fait une ré-
solution très sympathique, tout en se
compromettant en rien. Il a pré-
tendu avec raison que les territo-
riaux sont mieux exercés que des
volontaires ne pourraient l'être.
Nous partageons cette opinion et
nous sommes heureux qu'il annonce
qu'il le gouvernement se montre dis-
posé de satisfaire aux légitimes
demandes pour l'amélioration de
l'armée. Nous pensons qu'il n'est
pas prudent, dans l'état actuel du
monde, de détruire une organisation
défensive simplement pour
courir la chance de mettre à sa place
quelque chose qui pourrait va-
loir mieux. L'organisation territo-
riale est un admirable squelette qui
s'habillera de chair un jour."

LE C.P.R. ET LE GOUVERNEMENT
AUTRICHIEN

Londres, 27. — L'affaire du C. P. R.
et du Comité Budgetaire du Reich-
sach a été discutée hier au Parle-
ment, ayant consenti à adopter
la politique de la compagnie.

CHAMBRES
ITALIENNES

A L'OUVERTURE DU NOUVEAU
PARLEMENT, LE ROI EMMA-
NUEL ANNONCE QUE L'AR-
MEE ET LA MARINE SERONT
FORTIFIEES.

LA QUESTION RELIGIEUSE.

Rome, 27. — L'ouverture du par-
lement par le roi Emmanuel, au-
jourd'hui, a donné lieu à une bril-
lante cérémonie.

Le roi était accompagné de la
reine Hélène et des princes de la
maison royale. Il s'est rendu en
voiture du Quirinal au Sénat, par
les rues bordées d'une foule énorme.
A son arrivée au parlement, les
400 députés et les 300 sénateurs
déjà réunis en assemblée se sont
levés et l'ont acclamé.

Le roi, entouré des membres de
son cabinet, a lu alors le discours
du trône.

Il dit que la conquête a donné à
l'Italie une mission de civilisation
qu'elle accomplira en respectant la
religion, la vie de famille et les pro-
priétés des indigènes. Elle ouvre
aussi un champ à la colonisation
italienne dans le voisinage de la
mère-patrie et empêchera les Ita-
liens de se disperser au loin dans
les pays étrangers.

Si l'Italie est la plus ample
mesure de liberté religieuse sera
accordée à l'Eglise, mais qu'on l'em-
pêchera d'intervenir dans les affaires
de l'Etat, attendu que le gouver-
nement se considère comme le seul
représentant du peuple italien et ne
saurait admettre aucune limite à sa
souveraineté.

Le roi dit que l'accord entre l'Ita-
lie et les autres puissances euro-
péennes au sujet des Balkans a pré-
venu de plus graves conflits.

L'Italie désire que les Balkans
jouissent de la paix et de la pros-
périté et l'expérience a démontré
que les groupes des puissances for-
mées de la Triple-Alliance et la Tri-
ple-Entente ont eu un équilibre
de forces qui est la meilleure ga-
rantie de la paix.

Sa Majesté demande que l'armée
et la marine soient renforcées et
que les finances soient solidement
établies. Il demande aux classes ri-
ches de montrer leur patriotisme en
consentant avec empressement à
contribuer davantage au trésor na-
tional.

POUR LA LOI
DES PAVAGES

LE CONSEIL DU BOARD OF TRADE
ENVOIE A QUEBEC UNE
RESOLUTION DE PROTESTA-
TION CONTRE L'ACTION DU
CONSEIL MUNICIPAL.

Le conseil du Board of Trade
désapprouve l'action du conseil mu-
nicipal concernant la loi des pavages
et a décidé d'envoyer, au pre-
mier ministre et aux députés de
Montréal